

# AC

*L'emploi saisonnier  
et le recours répété à  
l'assurance-chômage*

**par Lesle Wesa**



Développement des  
ressources humaines Canada

Human Resources  
Development Canada

**Incidence de  
l'assurance-chômage  
sur le comportement  
des travailleurs**



Octobre 1995

Also available in English.

IN-AH208F-10-95



Imprimé sur du papier recyclé

AC

*L'emploi saisonnier  
et le recours répété à  
l'assurance-chômage*

**par Lesle Wesa**

Développement des ressources humaines Canada

Incidence de  
l'assurance-chômage  
sur le comportement  
des travailleurs

## **Remerciements**

La présente étude est la neuvième d'une série de publications parrainées par Développement des ressources humaines Canada (DRHC). L'auteure tient à remercier Thomas Lemieux qui lui a fourni les données nécessaires à cette évaluation, et Daniel Parent pour son aide technique dans la mise en forme de ces données. Les opinions exprimées dans cette étude représentent le point de vue de l'auteure et ne reflètent pas nécessairement la position de DRHC.

## **Série d'évaluations de l'assurance-chômage**

Dans le cadre de sa politique et de ses programmes, Développement des ressources humaines Canada (DRHC) s'engage à aider toute la population canadienne à vivre une vie productive et enrichissante et à promouvoir un milieu de travail juste et sécuritaire, un marché du travail compétitif avec équité en matière d'emploi et une solide tradition d'acquisition du savoir.

Afin de s'assurer qu'il utilise à bon escient les fonds publics pendant qu'il remplit cet engagement, DRHC évalue de façon rigoureuse dans quelle mesure les objectifs de ses programmes sont atteints. Pour ce faire, le Ministère recueille systématiquement des renseignements qui lui permettent d'évaluer le programme, son incidence nette et des solutions de rechange aux activités subventionnées par l'État. Les renseignements obtenus servent de point de départ pour mesurer le rendement et évaluer les leçons tirées en matière de politique stratégique et de planification.

Dans le cadre de ce programme de recherche évaluative, le Ministère a préparé une importante série d'études en vue de l'évaluation globale du programme de prestations ordinaires d'assurance-chômage. Les études ont été réalisées par les meilleurs experts en la matière provenant de sept universités canadiennes, du secteur privé et de la Direction générale de l'évaluation. Même si chacune des études constitue une analyse distincte portant sur un point particulier de l'assurance-chômage, elles reposent toutes sur le même cadre analytique. L'ensemble de ces études représente la plus importante recherche évaluative en matière d'assurance-chômage jamais faite au Canada et s'avère, par le fait même, un ouvrage de référence capital.

La série d'évaluations de l'assurance-chômage permet d'éclairer le débat public sur une composante principale du système de sécurité sociale canadien.

I. H. Midgley  
*Directeur général*  
*Évaluation*

Ging Wong  
*Directeur*  
*Programmes d'assurance*



## *Table des matières*

|  |    |
|--|----|
| <b>R</b> ésumé .....   | 7  |
| Introduction .....   | 9  |
| 1. Données et méthodologie .....   | 11 |
| 2. Part de prestataires fréquents de l'assurance-chômage,<br>à l'échelle nationale .....               | 12 |
| 3. Analyse longitudinale de la part de prestataires fréquents .....                                    | 14 |
| 4. Décomposition de la variation de la part de<br>prestataires fréquents, à l'échelle nationale .....  | 24 |
| 5. Conclusion .....  | 29 |
| Annexe A : Certaines industries, selon la part de prestataires<br>fréquents — Tableaux .....           | 31 |
| Annexe B : Part de recours annuels attribuables à des<br>prestataires fréquents — Figures .....        | 38 |
| Annexe C : Proportion de prestataires d'assurance-chômage dans<br>certaines industries — Figures ..... | 43 |
| Bibliographie .....  | 45 |
| Liste des rapports techniques d'évaluation de l'assurance-chômage .....                                | 46 |

## Liste des tableaux

|           |   |    |
|-----------|---|----|
| Tableau 1 | Répartition en pourcentage des recours selon les catégories de fréquence des prestataires, de 1981 à 1992. . . . .  | 12 |
| Tableau 2 | Reclassification des prestataires fréquents (DRHC) selon les catégories de Lemieux et MacLeod, échantillon fixe, de 1981 à 1992. . . . .                            | 13 |
| Tableau 3 | Répartition en pourcentage des recours selon la catégorie de fréquence des prestataires, par sexe, de 1981 à 1992 . . . . .   | 16 |
| Tableau 4 | Part de recours à l'assurance-chômage attribuables à des prestataires fréquents par âge et sexe, définition de DRHC, échantillon évolutif, de 1976 à 1992 . . . . . | 19 |
| Tableau 5 | Part de recours attribuables à des prestataires fréquents, certaines industries, par région, définition de DRHC, échantillon évolutif, de 1976 à 1992 . . . . .     | 21 |
| Tableau 6 | Grands secteurs industriels classés selon la part de prestataires fréquents, deux définitions de prestataires fréquents, échantillon fixe, de 1976 à 1992 . . . . . | 21 |
| Tableau 7 | Contribution des industries saisonnières et non saisonnières à la proportion des prestataires fréquents au Canada, de 1982 à 1990 . . . . .                         | 28 |

## Liste des figures

|          |   |       |
|----------|---|-------|
| Figure 1 | Part de recours annuels attribuables à des prestataires fréquents, deux définitions, deux échantillons . . . . .                    | 14    |
| Figure 2 | Prestataires fréquents (DRHC) reclassés selon les catégories de Lemieux-MacLeod, échantillon fixe . . . . .                         | 15    |
| Figure 3 | Part de recours annuels attribuables à des prestataires fréquents, deux définitions, hommes et femmes . . . . .                     | 16-17 |
| Figure 4 | Distribution de la proportion des prestataires fréquents (DRHC) selon les catégories de Lemieux-MacLeod, hommes et femmes . . . . . | 18    |
| Figure 5 | Part de recours annuels attribuables à des prestataires fréquents, par sexe et âge. . . . .   | 19    |
| Figure 6 | Part de prestataires fréquents par région . . . . .   | 20    |
| Figure 7 | Distribution régionale des prestataires d'assurance-chômage. . . . .  | 26    |



## Résumé

Dans la présente étude, nous comparons la définition que donne DRHC du prestataire fréquent de l'assurance-chômage — trois recours dans les cinq dernières années — avec une autre définition qui détermine les prestataires fréquents en fonction de leur comportement sur une plus longue période (11 recours ou plus ou de 7 à 10 recours en 21 ans). Nous estimons la part de prestataires qui font un usage répété du Régime d'assurance-chômage selon le sexe, le groupe d'âge, la région et l'industrie, en fonction du temps, pour chacune des définitions. Dans les deux cas, les données confirment que les hommes sont plus susceptibles que les femmes d'être des prestataires fréquents, que la région de l'Atlantique et le Québec ont des proportions plus élevées de prestataires fréquents que le centre du Canada et l'Ouest, et que les industries primaires, la construction, le transport, l'enseignement et les services gouvernementaux ont des parts de prestataires fréquents supérieures à la moyenne.

De nouvelles données ont permis d'estimer les parts de prestataires fréquents par groupe d'âge et catégorie à deux chiffres de la classification type des industries (CTI). L'analyse montre que la part de prestataires fréquents ne varie pas selon l'âge dans le cas des hommes. En revanche, dans le cas des femmes, les groupes d'âge plus élevés comptent des proportions plus fortes de prestataires fréquents. Les données détaillées ont aussi révélé l'existence de parts très élevées de prestataires fréquents dans certaines industries sous-jacentes. Dans les secteurs de l'exploitation forestière, de la pêche, des services forestiers ainsi que des carrières et sablières, plus de 70 p. 100 des prestataires pendant la période 1976-1992 étaient des prestataires fréquents selon la définition de DRHC. Les données détaillées ont également permis de repérer des sous-catégories industrielles qui différaient de la grande catégorie. L'industrie manufacturière n'est pas considérée de façon générale comme un secteur à prestataires fréquents. Pourtant, les secteurs des aliments, du tabac, des produits minéraux non métalliques, du papier et des produits connexes ainsi que du bois affichent des parts de prestataires fréquents supérieures à 50 p. 100.

L'analyse longitudinale montre qu'entre deux récessions (1982-1990), la part de prestataires fréquents a connu une augmentation de 25,9 p. 100. Les industries ont été classées selon l'augmentation de la proportion de prestataires fréquents qu'elles ont connue au cours de cette période. Un modèle comptable simple a été utilisé pour décomposer la variation de la proportion nationale en trois composantes : une première attribuable au déplacement de la distribution du total de prestataires entre les provinces, une deuxième attribuable au déplacement de la distribution des prestataires selon les industries dans les provinces, et la dernière attribuable à l'augmentation des parts de prestataires fréquents à l'intérieur des industries. La dernière composante compte pour 16,9 points de pourcentage dans l'augmentation totale de 25,9 p. 100.



## Introduction

Dans une étude d'évaluation des prestations ordinaires d'assurance-chômage intitulée, *L'effet d'apprentissage et l'assurance-chômage*<sup>1</sup>, les auteurs ont examiné les variations dans le temps de la propension des personnes à recourir à l'assurance-chômage. Ils ont observé, notamment, qu'entre 1972 et 1992, 31 p. 100 des prestataires ont fait un seul recours à l'assurance-chômage et ont compté pour 8 p. 100 de tous les recours, tandis que 7 p. 100 des prestataires ont fait 11 recours ou plus et ont compté pour 22 p. 100 de tous les recours. Ils ont observé, en outre, une importante augmentation dans le temps de la proportion des prestataires qui ont recours au Régime de façon répétée.

Leurs résultats ne concernaient que les hommes, n'étaient pas décomposés par industrie ou groupe d'âge et touchaient à peine la répartition régionale. Un sous-produit de leur analyse, toutefois, a été la confection d'une base de données qui, même si elle n'a pas servi à leur recherche, permettait de répartir les prestataires fréquents par sexe, industrie, groupe d'âge et région de résidence. Étant donné les propositions qui visent à réformer l'assurance-chômage en ciblant les prestataires selon leur fréquence de recours au Régime, et compte tenu des inquiétudes particulières des industries saisonnières, il a été jugé utile de mettre à contribution cette base de données et d'établir de nouvelles statistiques sur les recours répétés à l'assurance-chômage pour des segments particuliers de la population.

Aux fins de ses politiques, DRHC définit les prestataires fréquents comme des personnes ayant connu trois épisodes de prestations ou plus en cinq ans. Lemieux et MacLeod examinent une période plus longue et considèrent les prestataires fréquents comme ceux qui ont recouru au Régime 11 fois ou plus en 21 ans. Ils s'intéressent aussi aux prestataires modérément fréquents (de 7 à 10 recours) et aux prestataires peu fréquents (de 4 à 6 recours et de 1 à 3 recours). L'objectif de la présente étude est de voir si la définition de Lemieux et MacLeod tend à confirmer, en ce qui a trait aux recours répétés par sexe, âge, région et industrie, les résultats obtenus avec la définition de DRHC.

Nous voulons aussi élargir l'information disponible sur les prestataires fréquents en examinant leur part des recours à des niveaux industriels détaillés (codes CTI à deux chiffres), notamment dans le cas des hommes et des femmes par industrie, et pour les prestataires d'une industrie particulière à l'échelle des provinces. L'étude examine non seulement les proportions de prestataires fréquents dans des groupes particuliers de prestataires, mais aussi l'évolution de ces proportions avec le temps.

Les données permettent la ventilation des prestataires fréquents, tels que définis par DRHC, en quatre catégories correspondant à la définition de Lemieux et MacLeod. De cette façon, nous pouvons distinguer les prestataires fréquents qui restent de façon persistante dans cette catégorie de ceux qui ne sont des prestataires

*Aux fins de ses politiques, DRHC définit les prestataires fréquents comme des personnes ayant connu trois épisodes de prestations ou plus en cinq ans.*

<sup>1</sup> Étude de Thomas Lemieux et W. Bentley MacLeod, 1995.

fréquents que de façon occasionnelle. Ce dernier groupe est formé de gens confrontés périodiquement à des conditions difficiles qui sont contraints de recourir à l'assurance-chômage, tandis que le premier est sans doute formé davantage de prestataires saisonniers qui font une utilisation routinière du Régime.

Enfin, nous décomposerons la variation de la proportion de prestataires fréquents à l'échelle nationale pour la période 1982-1990 afin de déterminer si la variation globale est due à une variation des parts de prestataires fréquents dans des industries particulières, ou si ces parts sont demeurées assez constantes et si la variation globale s'explique simplement par des déplacements dans la répartition des prestataires entre les industries ou les provinces à forte et à faible proportion de prestataires fréquents. Une répartition approximative des industries entre les catégories saisonnière et non saisonnière permet la décomposition nécessaire pour différencier ces secteurs.



## 1. Données et méthodologie

Les données administratives de l'assurance-chômage tirées du fichier vectoriel (échantillon de 10 p. 100 de tous les recours) ont été combinées au fichier des feuillets T4 Supplémentaire de DRHC. Pour chaque personne ayant fait au moins un recours à l'assurance-chômage entre 1972 et 1992, un historique longitudinal des revenus tirés du Régime et des revenus d'emploi a été préparé pour la période de 21 ans.

Nous avons examiné deux échantillons de la population. La définition de Lemieux et MacLeod imposait l'observation des personnes sur toute la durée de la période pour les classer selon la fréquence de leurs recours. Par conséquent, *un échantillon fixe* de personnes nées entre 1931 et 1956 a été utilisé. Cet échantillon comprend des personnes qui étaient susceptibles d'être sur le marché du travail à n'importe quelle année de la période 1972-1992 et permet d'estimer la part de prestataires fréquents sans avoir à tenir compte du fait que des personnes entrent dans l'échantillon ou en sortent.

Le deuxième échantillon était un sous-ensemble *évolutif* de personnes âgées de 25 ans ou plus. Cet échantillon visait à fournir une meilleure représentation de l'économie dans son ensemble, mais variait selon que les personnes entraient sur le marché du travail ou en sortaient. Seules des personnes de 25 ans ou plus ont été sélectionnées, afin qu'elles aient une expérience d'au moins cinq ans du marché du travail et se prêtent ainsi à une observation selon la définition de DRHC.

La part de prestataires fréquents a été calculée selon chaque définition pour l'échantillon fixe et selon la définition de DRHC pour l'échantillon évolutif. L'analyse, surtout descriptive, a consisté à comparer les parts de prestataires fréquents pour des secteurs particuliers de la population et en fonction du temps. Dans la dernière partie de l'étude, nous utilisons une méthode comptable simple pour décomposer la part de prestataires fréquents à l'échelle nationale.



## 2. Part de prestataires fréquents de l'assurance-chômage, à l'échelle nationale

Au cours de la période 1981-1992, pour les personnes de 25 ans ou plus, 46,8 p. 100 des recours à l'assurance-chômage étaient attribuables à des prestataires fréquents, selon la définition de DRHC (c.-à-d. trois recours en cinq ans). L'échantillon fixe donne un pourcentage semblable (45,3 p. 100).

La classification de Lemieux et MacLeod appliquée à l'échantillon fixe montre que les prestataires fréquents et les prestataires modérément fréquents ont compté respectivement pour 24,2 p. 100 et 22,8 p. 100 des recours.

**Tableau 1**  
Répartition en pourcentage des recours selon les catégories de fréquence des prestataires, de 1981 à 1992

|                                  | Échantillon évolutif | Échantillon fixe |
|----------------------------------|----------------------|------------------|
| Définition de DRHC               |                      |                  |
| 1 ou 2 recours en 5 ans          | 53,2                 | 54,7             |
| 3 recours ou plus en 5 ans       | 46,8                 | 45,3             |
| Définition de Lemieux et MacLeod |                      |                  |
| De 1 à 3 recours en 21 ans       |                      | 27,8             |
| De 4 à 6 recours en 21 ans       |                      | 25,1             |
| De 7 à 10 recours en 21 ans      |                      | 22,8             |
| 11 recours ou plus en 21 ans     |                      | 24,3             |

Dans les catégories de Lemieux et MacLeod, les prestataires ayant fait 11 recours ou plus en 21 ans représentent des prestataires qui utilisent l'assurance-chômage de façon répétée comme source de revenu. Leur nombre moyen de recours est souvent bien supérieur au seuil minimum de 11 nécessaire pour appartenir à cette catégorie et, dans certains cas, ils retirent des prestations presque de façon routinière tous les ans. Ce groupe est représentatif des prestataires saisonniers. Ces prestataires seraient aussi classés pour l'essentiel comme des prestataires fréquents selon la définition de DRHC.

Dans le cas des prestataires modérément fréquents de l'étude de Lemieux et MacLeod (de 7 à 10 recours en 21 ans), la concentration des recours dans le temps déterminera s'ils figurent dans la catégorie des prestataires fréquents telle que définie par DRHC. Ces prestataires transitent entre les catégories au fil du temps, se trouvant parfois dans le groupe des prestataires occasionnels (1 ou 2 recours en cinq ans), parfois dans celui des prestataires fréquents (3 recours ou plus). D'autres études ont montré que ce groupe « chevauchant » représente environ 25 p. 100 des prestataires.

Quant aux prestataires ayant fait de 4 à 6 recours ou 1 à 3 recours en 21 ans, ils peuvent eux aussi être classés soit comme prestataires occasionnels, soit comme prestataires fréquents, d'après la définition de DRHC, en fonction de la répartition de leurs recours dans le temps. Ces prestataires sont moins susceptibles d'occuper des emplois saisonniers que ceux des deux autres catégories.

**Tableau 2**  
**Reclassification des prestataires fréquents (DRHC) selon les catégories**  
**de Lemieux et MacLeod, échantillon fixe, de 1981 à 1992**

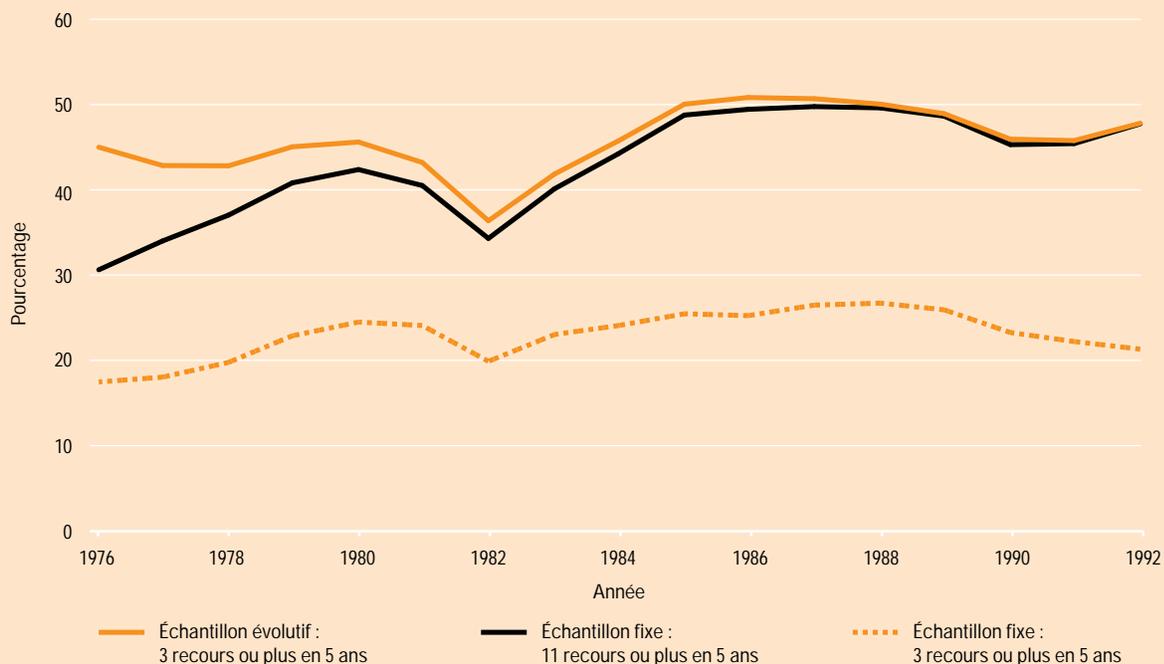
|                              | Prestataires ayant<br>fait 3 recours<br>ou plus en 5 ans |
|------------------------------|--|
| De 1 à 3 recours en 21 ans   | 1,0  |
| De 4 à 6 recours en 21 ans   | 7,8  |
| De 7 à 10 recours en 21 ans  | 14,3   |
| 11 recours ou plus en 21 ans | 22,2   |
| Total                        | 45,3   |



### 3. Analyse longitudinale de la part de prestataires fréquents

La figure 1 montre l'évolution de la proportion des prestataires fréquents selon les deux définitions et pour les deux échantillons. Selon la définition de DRHC, on peut voir qu'à compter de 1981, la part de prestataires fréquents dans l'échantillon fixe fournit une bonne estimation de leur part dans l'échantillon évolutif, plus représentatif. L'écart au cours de la période 1976-1980 peut être attribué à l'inclusion de jeunes prestataires (20-24 ans) dans l'échantillon fixe, et à leur absence dans l'échantillon évolutif.

Figure 1  
Part de recours annuels attribuables à des prestataires fréquents, deux définitions, deux échantillons

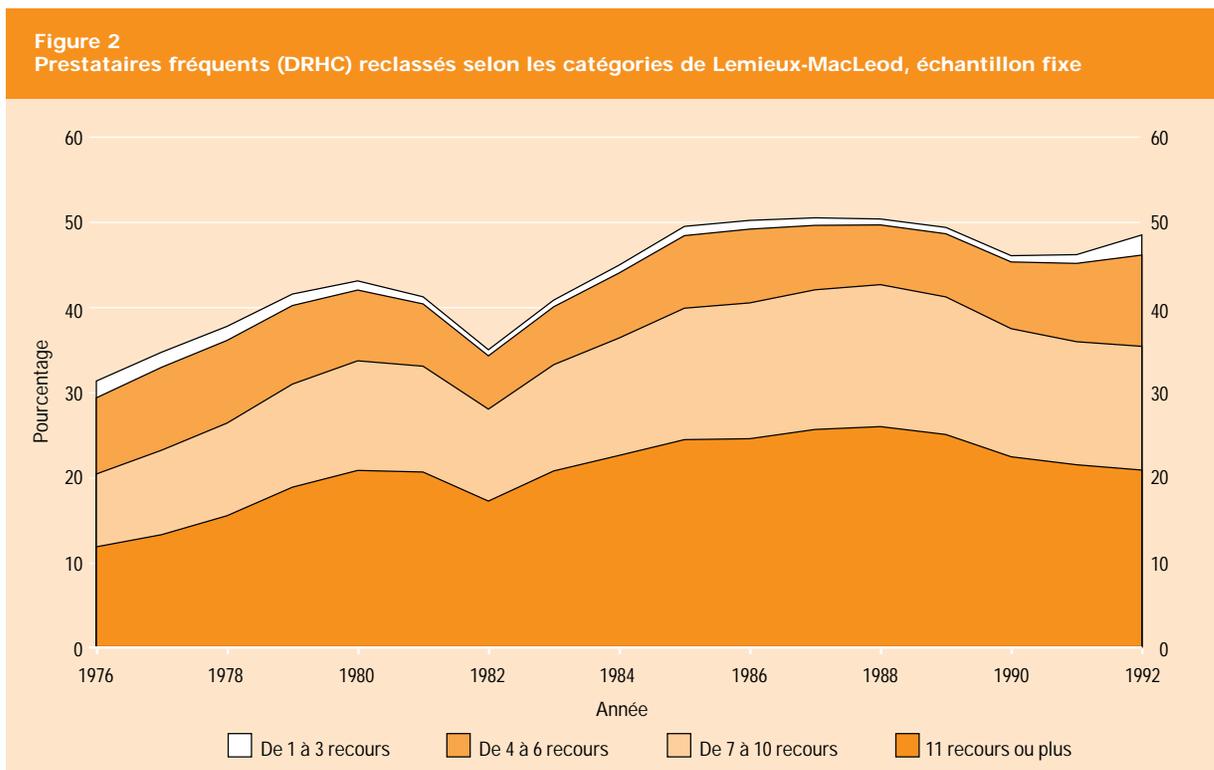


Peu importe la définition ou l'échantillon, la part de prestataires fréquents montre un profil qui suit le cycle économique. Durant les années de récession (1982 et 1990), les prestataires occasionnels comptent pour une plus grande part des recours, et nous observons une baisse de la proportion de prestataires fréquents.

D'un creux à l'autre, nous notons que la part de prestataires fréquents, selon la définition de DRHC, a augmenté d'environ 10 points de pourcentage tant pour l'échantillon évolutif que pour l'échantillon fixe. La part de prestataires fréquents selon la définition de Lemieux et MacLeod (ceux qui se tournent vers l'assurance-chômage de façon systématique) s'est également accrue entre 1982 et 1990, mais la progression a été moindre (3,3 p. 100).

La figure 2 s'intéresse aux prestataires de l'échantillon fixe considérés comme des prestataires fréquents selon la définition de DRHC, afin de repérer les tendances

des catégories sous-jacentes selon la définition de Lemieux et MacLeod. Au cours de la période 1982-1990, les parts du total annuel de recours attribuables aux prestataires fréquents habituels (11 recours ou plus en 21 ans), aux prestataires fréquents intermittents (de 7 à 10 recours) et aux prestataires fréquents rares (de 4 à 6 recours) se sont toutes accrues. Au début des années 1990, les personnes ayant fait de 4 à 6 recours et de 1 à 3 recours ont continué de contribuer à la montée de la proportion des prestataires fréquents selon la définition de DRHC. La proportion des prestataires fréquents, selon la définition DRHC, ayant fait 3 recours en 5 ans est passée de 0,7 p. 100 en 1990 à 2,3 p. 100 en 1992. Ces prestataires sont des personnes (âgées de 36 à 61 ans) qui n'ont fait aucun recours à l'assurance-chômage depuis 1972, mais qui, dans les années 1990, on fait 3 recours en l'espace de 5 ans.



### Prestataires fréquents par sexe

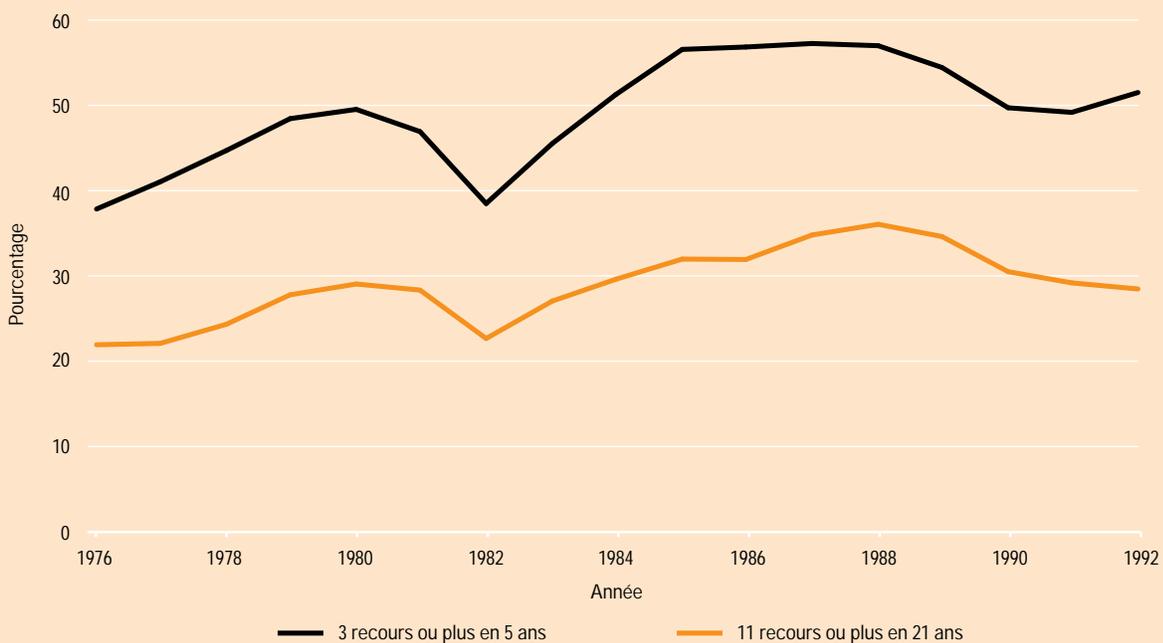
Pour les deux échantillons et les deux définitions, l'observation antérieure selon laquelle les hommes ont davantage tendance que les femmes à être des prestataires fréquents est confirmée. Selon la définition de DRHC, 52 p. 100 des hommes dans l'échantillon évolutif étaient des prestataires fréquents au cours de la période 1981-1992, alors que 39 p. 100 des femmes se trouvaient dans cette catégorie. Selon la définition de Lemieux et MacLeod, 30 p. 100 des hommes de l'échantillon étaient des prestataires fréquents (11 recours ou plus en 21 ans) et 25 p. 100 étaient des prestataires modérément fréquents (de 7 à 10 recours). Du côté des femmes, les proportions correspondantes étaient de 16 p. 100 et de 20 p. 100 respectivement.

**Tableau 3**  
Répartition en pourcentage des recours selon la catégorie de fréquence des prestataires, par sexe, de 1981 à 1992

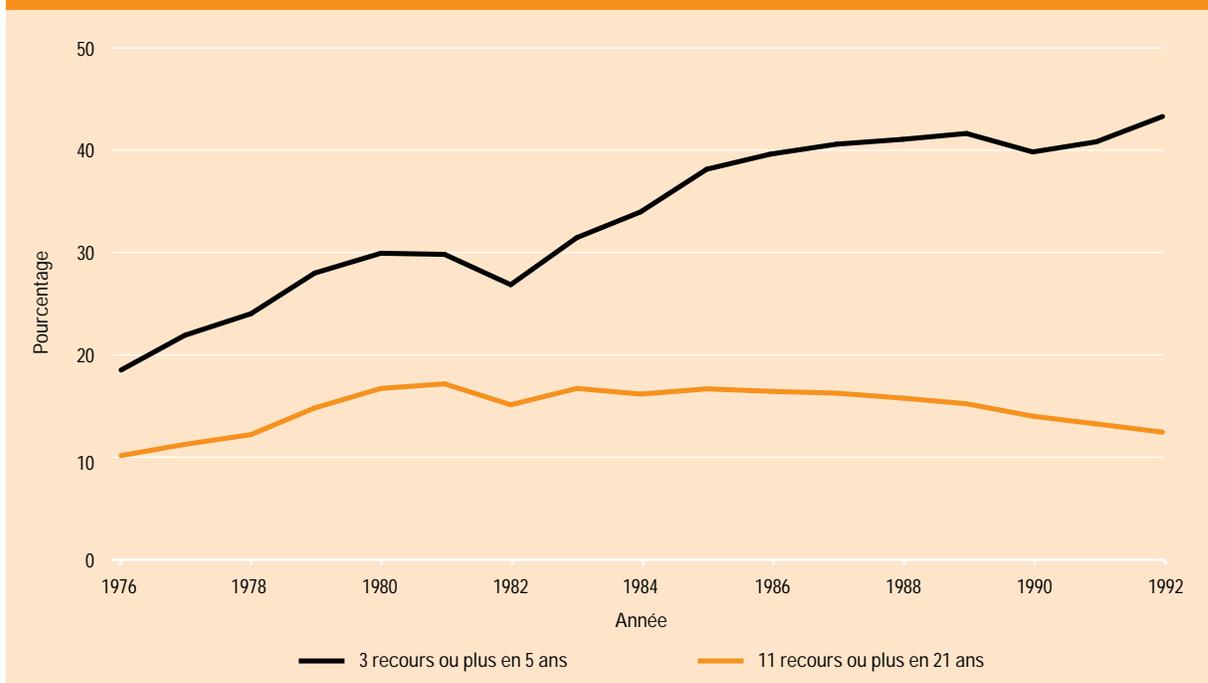
|                                  | Échantillon évolutif |        | Échantillon fixe |        |
|----------------------------------|----------------------|--------|------------------|--------|
|                                  | Hommes               | Femmes | Hommes           | Femmes |
| Définition de DRHC               |                      |        |                  |        |
| 1 ou 2 recours en 5 ans          | 48,0                 | 61,4   | 49,2             | 62,6   |
| 3 recours ou plus en 5 ans       | 52,0                 | 38,6   | 50,8             | 37,3   |
| Définition de Lemieux et MacLeod |                      |        |                  |        |
| De 1 à 3 recours en 21 ans       | --                   | --     | 21,9             | 36,4   |
| De 4 à 6 recours en 21 ans       | --                   | --     | 23,0             | 28,3   |
| De 7 à 10 recours en 21 ans      | --                   | --     | 24,8             | 19,8   |
| 11 recours ou plus en 21 ans     | --                   | --     | 30,3             | 15,5   |

Les figures 3a et 3b indiquent que la répartition des recours annuels à l'assurance-chômage entre les prestataires fréquents et peu fréquents fluctue avec le cycle économique chez les hommes, mais qu'elle est beaucoup moins sensible au cycle économique chez les femmes. Les observations d'un creux à l'autre (1982 à 1990) montrent que la part de prestataires fréquents (définition de DRHC) a progressé de 11 p. 100 pour les hommes et de 13 p. 100 pour les femmes. La part de prestataires fréquents (définition de Lemieux et MacLeod) a augmenté de 8 p. 100 pour les hommes, tandis qu'elle a baissé pour les femmes.

**Figure 3a**  
Part de recours annuels attribuables à des prestataires fréquents, deux définitions, hommes



**Figure 3b**  
Part de recours annuels attribuables à des prestataires fréquents, deux définitions, femmes

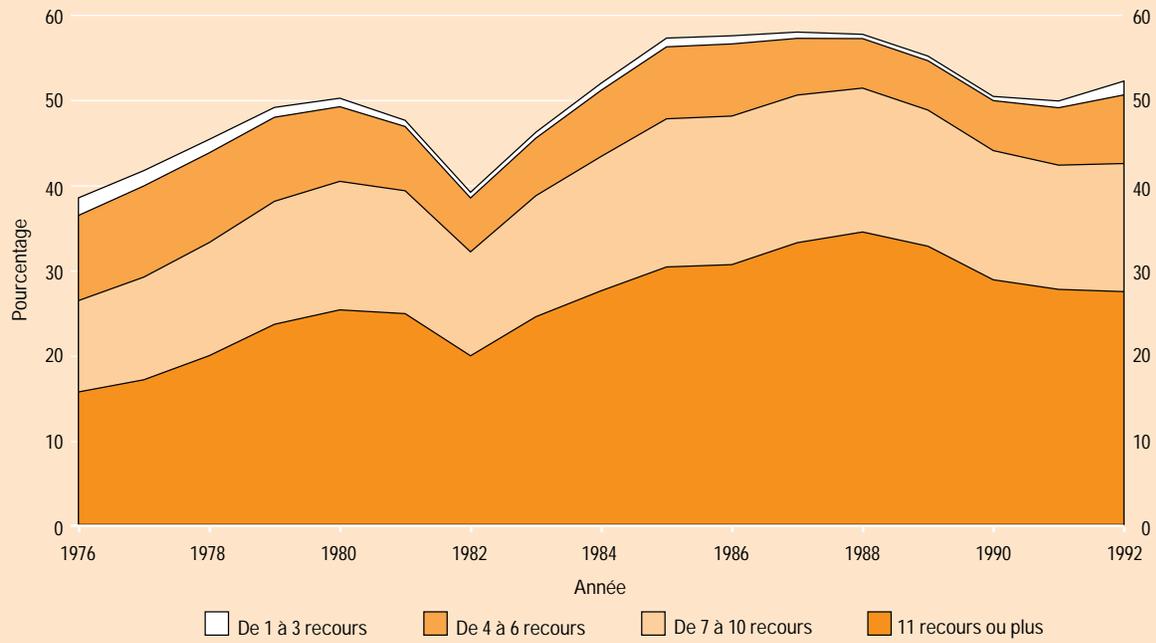


Les figures 4a et 4b montrent comment la ventilation de la proportion de prestataires fréquents (définition de DRHC) selon les catégories de Lemieux et MacLeod diffère entre les hommes et les femmes. Les prestataires fréquents habituels sont en plus forte proportion chez les hommes que chez les femmes (28 p. 100 contre 14 p. 100 de 1981 à 1992). Les prestataires fréquents intermittents (chevauchants) (de 7 à 10 et de 4 à 6 recours) ont contribué à la montée de la part de prestataires fréquents par rapport au total, en particulier chez les femmes. Le pourcentage de femmes prestataires ayant très peu utilisé l'assurance-chômage au cours de la période de 21 ans (de 4 à 6 recours) et qui font face soudain à une concentration de 3 recours ou plus est passé de 9 p. 100 à la fin des années 80 à 14 p. 100 au début des années 90. De même, les femmes n'ayant pas utilisé l'assurance-chômage au cours de la période de 21 ans et faisant face à une expérience de 3 recours en 5 ans ont représenté en moyenne 1 p. 100 des femmes prestataires dans les années 80, mais cette proportion était passée à 3 p. 100 en 1992.

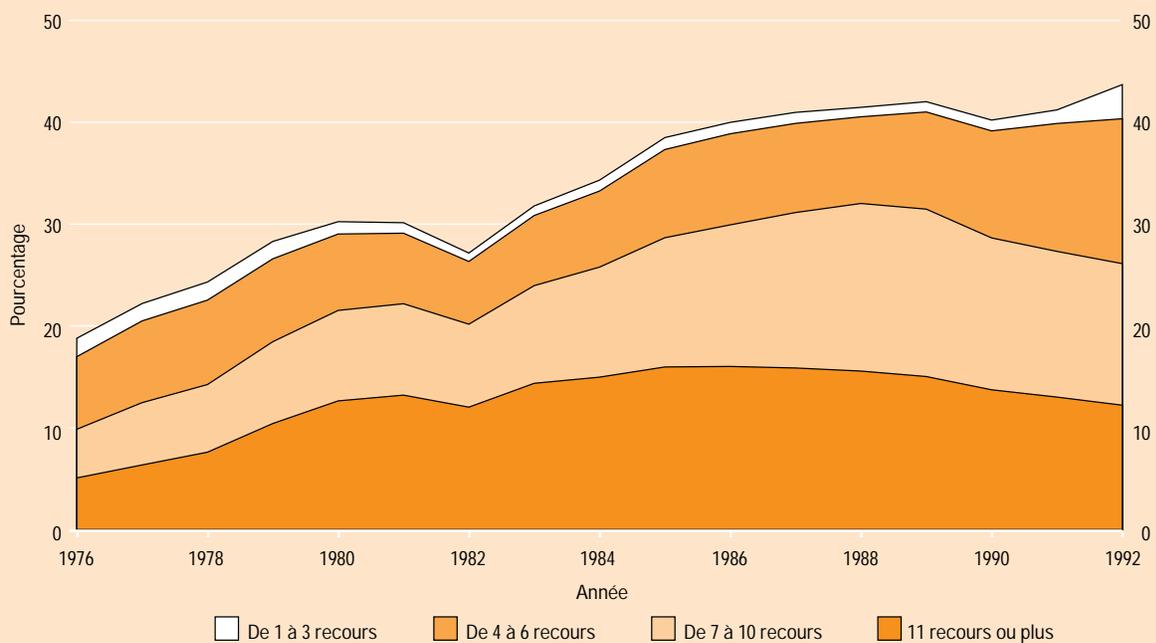
### Part de prestataires fréquents selon l'âge

Chez les personnes de moins de 25 ans, on note une moins forte proportion de prestataires fréquents (définition de DRHC) que chez les groupes plus âgés. Cela découle simplement du fait que de nombreux prestataires de cette catégorie n'ont pas une expérience de travail de cinq ans pendant laquelle ils auraient pu faire les trois recours à l'assurance-chômage. Il n'en a donc pas été tenu compte dans la comparaison des parts de prestataires fréquents selon les groupes d'âge.

**Figure 4a**  
Distribution de la proportion des prestataires fréquents (DRHC) selon les catégories de Lemieux-MacLeod, hommes



**Figure 4b**  
Distribution de la proportion des prestataires fréquents (DRHC) selon les catégories de Lemieux-MacLeod, femmes

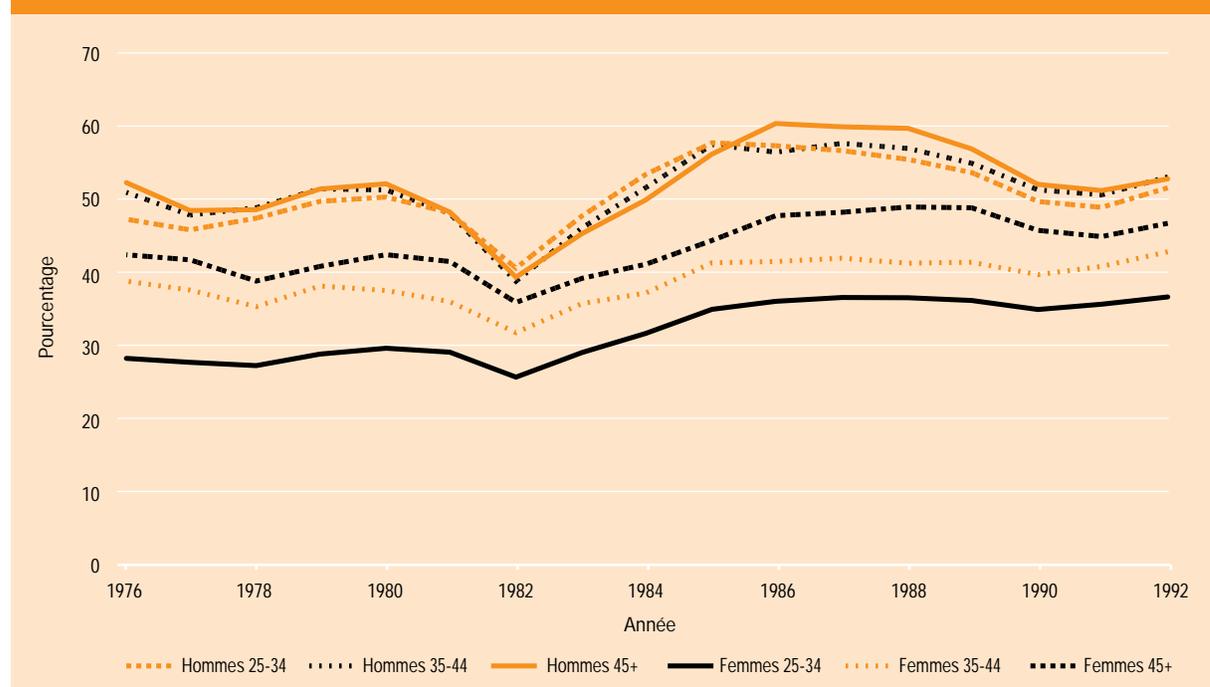


Le tableau 4 montre que la part de prestataires fréquents était constante, chez les hommes, dans une répartition selon trois groupes d'âge. Cependant, la situation était tout autre chez les femmes, où nous notons une progression notable de la proportion de prestataires régulières avec l'âge. La proportion va de 33 p. 100 pour les femmes de 25-34 ans à 44 p. 100 pour les femmes de plus de 45 ans. La position relative des proportions de prestataires fréquents est demeurée à peu près la même chaque année, soit de 1976 à 1992 (figure 5).

**Tableau 4**  
Part de recours à l'assurance-chômage attribuables à des prestataires fréquents par âge et sexe, définition de DRHC, échantillon évolutif, de 1976 à 1992

| Groupe d'âge | Hommes | Femmes |
|--------------|--------|--------|
| 25-34        | 51,0   | 33,0   |
| 35-44        | 51,6   | 39,6   |
| 45+          | 52,0   | 44,2   |

**Figure 5**  
Part de recours annuels attribuables à des prestataires fréquents, par sexe et âge



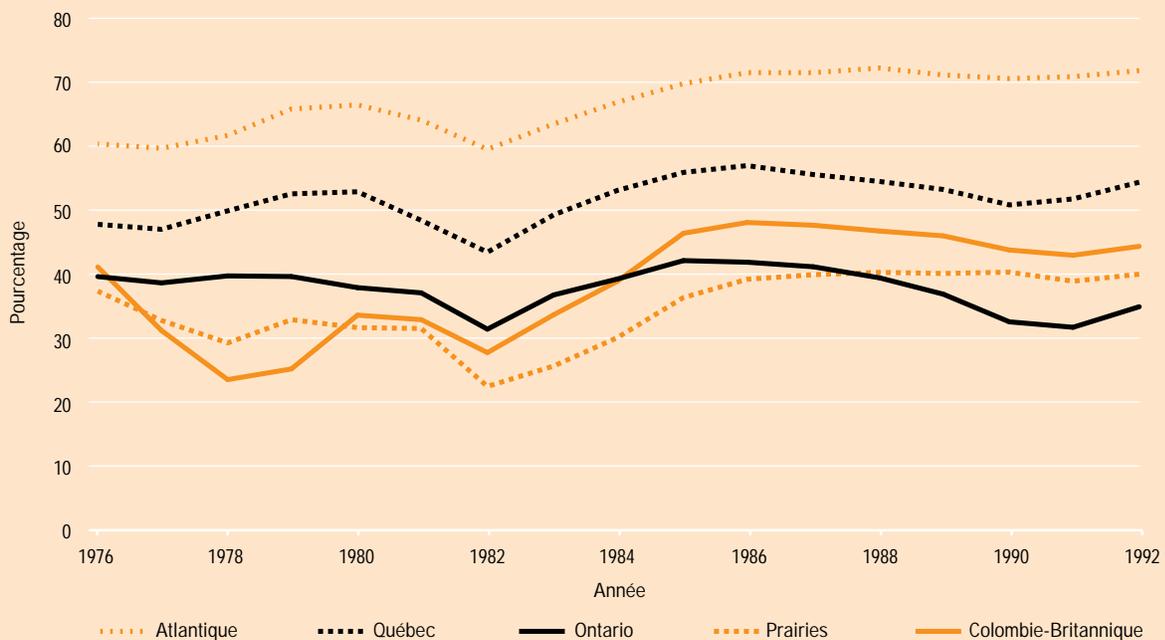
## Résultats par région

Les parts attribuables aux prestataires fréquents montrent d'importantes variations entre les régions. Le classement des régions selon l'ordre décroissant des parts du total des recours attribuables à des prestataires fréquents pour la période 1976-1992 est le suivant : Atlantique, Québec, Colombie-Britannique, Ontario et Prairies.

Ce classement n'est pas resté constant pendant toute la période, comme le montre la figure 6. Le fait le plus notable à observer est que la part de prestataires fréquents a affiché une tendance à la hausse entre les deux récessions les plus récentes (1982 et 1990) dans toutes les régions, sauf l'Ontario. La proportion des prestataires fréquents dans cette province en 1990 était à peu près la même qu'en 1982, ce qui la situe au dernier rang du classement pour le début des années 90.

La part de prestataires fréquents fait l'objet d'une comparaison entre régions pour un certain nombre d'industries au tableau 5. Les données permettent de croire que ce n'est pas simplement le poids variable des industries qui explique les écarts entre les parts provinciales globales de prestataires fréquents. Les mêmes industries ont des parts très différentes de prestataires fréquents d'une région à l'autre.

Figure 6  
Part de prestataires fréquents par région



**Tableau 5**  
Part de recours attribuables à des prestataires fréquents, certaines industries, par région, définition de DRHC, échantillon évolutif, de 1976 à 1992

| Industrie                             | Atlantique | Québec | Ontario | Prairies | Colombie-Britannique |
|---------------------------------------|------------|--------|---------|----------|----------------------|
| Exploitation forestière               | 87,8       | 85,8   | 67,4    |          | 68,2                 |
| Pêche et piégeage                     | 82,2       | 87,0   | 70,2    |          | 63,7                 |
| Construction industrielle et lourde   | 84,8       | 80,4   | 71,6    | 62,2     | 61,7                 |
| Enseignement                          | 64,3       | 60,9   | 48,0    | 41,7     | 43,3                 |
| Fabrication d'équipement de transport | 59,4       | 45,3   | 38,2    | 30,8     | 44,5                 |

### Part de prestataires fréquents par industrie

En général, les industries primaires et la construction affichaient la plus forte concentration de prestataires fréquents entre 1976 et 1992, comme l'indique le tableau 6. Les secteurs de l'enseignement, des services gouvernementaux ainsi que du transport et entreposage, bien que leurs parts soient de plus de 10 points de pourcentage inférieures, comptent aussi des proportions de prestataires fréquents supérieures à la moyenne de l'ensemble des industries. Le secteur manufacturier ainsi que ceux des finances, des assurances, des services et du commerce montrent des concentrations plus fortes de prestataires occasionnels.

**Tableau 6**  
Grands secteurs industriels classés selon la part de prestataires fréquents, deux définitions de prestataires fréquents, échantillon fixe, de 1976 à 1992

| Industrie                   | Définition de Lemieux et MacLeod |      | Définition de DRHC |      |
|-----------------------------|----------------------------------|------|--------------------|------|
|                             | Rang                             | Part | Rang               | Part |
| Construction                | 2                                | 41,9 | 1                  | 62,4 |
| Autres industries primaires | 1                                | 43,2 | 2                  | 61,1 |
| Agriculture                 | 3                                | 36,0 | 3                  | 59,3 |
| Enseignement                | 6                                | 23,0 | 4                  | 49,8 |
| Services gouvernementaux    | 4                                | 26,9 | 5                  | 48,0 |
| Transport et entreposage    | 5                                | 26,0 | 6                  | 47,3 |
| Secteur manufacturier       | 7                                | 20,5 | 7                  | 40,1 |
| Fin., assur., aff. immob.   | 8                                | 16,5 | 8                  | 33,0 |
| Services                    | 9                                | 13,3 | 9                  | 32,5 |
| Commerce                    | 10                               | 11,0 | 10                 | 26,8 |

Les définitions de Lemieux-MacLeod et de DRHC donnent un classement semblable des industries, sauf pour une exception notable : l'enseignement. La définition de DRHC, qui met l'accent sur les recours récents à l'assurance-chômage, place l'enseignement, dans le classement selon les prestataires fréquents, à un rang plus élevé que la définition de Lemieux et MacLeod, qui s'intéresse à l'expérience de l'assurance-chômage sur une plus longue période. Les détails sont examinés à l'annexe A, au tableau A.1.

La ventilation des industries à deux chiffres de la CTI révèle des différences dans les industries sous-jacentes. Les autres industries primaires affichent une part considérable de 61 p. 100 de prestataires fréquents, mais la ventilation permet d'observer des pourcentages encore plus élevés, de plus de 70 p. 100, dans les secteurs de l'exploitation forestière, de la pêche, des services forestiers ainsi que des carrières et sablières. Plus de la moitié des prestataires de ces secteurs avaient fait 11 recours à l'assurance-chômage ou plus en 21 ans. En revanche, les industries primaires, notamment les mines ainsi que le pétrole et le gaz naturel, affichaient des parts de prestataires fréquents inférieures à la moyenne nationale.

Les quatre industries formant le secteur de la construction montraient toutes des parts de prestataires fréquents supérieures à la moyenne globale, mais dans ce cas également une analyse plus détaillée révèle des extrêmes dans les industries sous-jacentes. Nous trouvons 70 p. 100 de prestataires fréquents dans le secteur de la construction industrielle et lourde. Parmi les services gouvernementaux, c'est au niveau des gouvernements provinciaux que la part de prestataires fréquents est la plus élevée, à 54 p. 100.

De la même façon, des secteurs qui, dans l'ensemble, ne semblent pas afficher une forte proportion de réitérants comportent des sous-secteurs où les prestataires fréquents abondent. Le secteur manufacturier, en général, compte une proportion de prestataires fréquents inférieure à l'ensemble, mais les industries des aliments, du tabac, des produits minéraux non métalliques, du papier et produits connexes ainsi que de la fabrication de produits du bois — celles associées au secteur primaire — ont plus de 50 p. 100 de prestataires qui sont des utilisateurs fréquents. Parmi les services, le secteur du divertissement et des loisirs compte aussi un nombre de grands utilisateurs du Régime plus élevé qu'ailleurs. Les prestataires fréquents dans le secteur de l'hébergement, bien qu'ils s'y trouvent dans une proportion inférieure à la moyenne, n'en représentent pas moins 39 p. 100 du total.

La part de prestataires fréquents chez les femmes était de 33,8 p. 100, comparativement à 48,7 p. 100 chez les hommes (définition de DRHC et échantillon fixe, pour la période de 1976 à 1992). Les femmes comptent pour une moindre proportion de prestataires dans la construction et les industries primaires (sauf dans l'agriculture), et le transport. Les femmes sont davantage présentes dans les services, le commerce de détail et certaines industries manufacturières. Parmi les industries à forte proportion de prestataires fréquents où travaillent de fortes proportions de femmes, mentionnons les aliments, l'enseignement, les services des gouvernements provinciaux et l'hébergement. En général, les hommes affichent des parts de prestataires fréquents plus élevées que les femmes par industrie, sauf dans les secteurs des aliments, des produits du tabac, des boissons et des vêtements ainsi que dans les secteurs de l'enseignement, du commerce d'aliments et de boissons en gros, et de la restauration.

### **Évolution de la part de prestataires fréquents par industrie**

Le tableau A.3 (annexe A) classe les industries selon la variation en pourcentage de la proportion des prestataires fréquents chez les hommes et les femmes pendant la période séparant les deux récessions les plus récentes, soit de 1982 à 1990. Des 76 secteurs d'activité à deux chiffres de la CTI, tous sauf dix ont vu leur part augmenter durant cette période. Environ le tiers ont affiché des pourcentages

d'augmentation supérieurs à 10 p. 100 et, de ceux-ci, les secteurs du transport et de la construction industrielle et lourde méritent d'être signalés, vu leur part déjà élevée de prestataires fréquents en 1982 et la taille de ces industries comme source d'emplois pour les hommes. Les augmentations dans la santé et les services sociaux (10,1 p. 100), l'enseignement (16,2 p. 100), les services du gouvernement fédéral (11,1 p. 100) et la fabrication de vêtements (11,6 p. 100) sont dignes de mention parmi les industries qui accueillent un grand nombre de femmes.

Les cas où est survenue une baisse de la proportion des prestataires fréquents et où les prestataires se trouvent en grand nombre comprennent la fabrication d'équipement de transport pour les hommes, et les intermédiaires de dépôt pour les hommes et les femmes.

Les figures B.1 à B.18 (annexe B) indiquent l'évolution des parts de prestataires fréquents au cours de la période 1976-1992, selon la définition de DRHC (tant pour l'échantillon fixe que pour l'échantillon évolutif) et selon la définition de Lemieux et MacLeod (pour l'échantillon fixe seulement). On y voit la croissance qui a donné lieu aux taux du tableau A.3. L'évolution au cours de la période a été très différente d'une industrie à l'autre. L'effet du cycle économique est marqué dans les mines, la construction, le transport et le secteur manufacturier. Dans l'enseignement, la santé et les services sociaux, les services gouvernementaux et l'hébergement, la part de prestataires fréquents a affiché une tendance à la hausse plus régulière.



*Bien que le nombre de prestataires ait augmenté dans toutes les régions entre les récessions de 1982 et de 1990, les pourcentages de hausse ont été plus forts dans les provinces de l'Atlantique et au Québec.*

## *4. Décomposition de la variation de la part de prestataires fréquents, à l'échelle nationale*

La proportion des prestataires fréquents<sup>2</sup> au Canada est passée de 36,7 p. 100 à 46,3 p. 100 au cours de la période qui s'est écoulée entre les deux plus récentes récessions, soit de 1982 à 1990. Cela représente une augmentation de 25,9 p. 100 du ratio. Dans les parties précédentes de cette étude, nous avons présenté un classement des industries selon l'ampleur de l'augmentation de la présence de prestataires fréquents, mais un accroissement prononcé dans un secteur ne signifie pas nécessairement que ce secteur est responsable de la hausse considérable à l'échelle nationale. Une forte augmentation dans une toute petite industrie n'aura que très peu d'influence sur l'ensemble. Une augmentation moins spectaculaire dans une industrie ayant un poids plus important aura plus d'impact sur le chiffre global.

Prenons le cas, par ailleurs, d'une industrie qui n'afficherait aucune variation de sa proportion de prestataires fréquents. Si le nombre total de demandes de prestations dans cette industrie croît plus vite que dans l'ensemble des industries, le résultat net sera de rapprocher la proportion moyenne canadienne de prestataires fréquents du ratio prestataires fréquents/total des prestataires dans cette industrie. À titre d'illustration, la part de prestataires fréquents dans le secteur de la pêche et du piégeage à Terre-Neuve a très peu changé entre 1982 et 1990, mais comme les travailleurs abandonnaient l'industrie, la part de prestataires venant du secteur de la pêche par rapport au total des prestataires de Terre-Neuve a diminué. Par conséquent, bien qu'effectivement il n'y ait eu aucune variation de la proportion de prestataires fréquents dans le secteur de la pêche et du piégeage, la baisse du nombre total de prestataires dans cette industrie a contribué à réduire la part de prestataires fréquents à l'échelle nationale.

Outre les variations des proportions de prestataires fréquents à l'intérieur des industries et les variations du poids relatif des industries, la distribution des prestataires entre les provinces a aussi été modifiée. L'évolution différente des conditions économiques d'une province à l'autre peut être une source de variation du nombre global des prestataires. À supposer qu'il n'y ait aucun changement de la proportion des prestataires fréquents dans ces industries, ni aucun changement de la répartition par industrie des prestataires à l'intérieur des provinces, si le poids d'une province en termes de total de prestataires s'accroît par rapport à toutes les autres, la part de prestataires fréquents à l'échelle nationale aura tendance à se rapprocher de la proportion des prestataires fréquents de cette province.

Nous évaluerons plus loin, dans cette partie, les contributions de la variation des parts de prestataires fréquents dans les industries, de la variation de la répartition des prestataires entre les industries à l'intérieur d'une province, et de la variation de la répartition provinciale des prestataires, à l'augmentation de 25,9 p. 100 de la part de prestataires fréquents dans l'ensemble du Canada entre 1982 et 1990. En même temps, l'analyse permettra de déterminer les industries qui ont contribué le plus à cette hausse de 25,9 p. 100. Le classement ne sera pas forcément le même qu'au tableau A.3, car les proportions de prestataires fréquents des industries seront rajustées en fonction de leur importance dans le tableau global.

<sup>2</sup> Dans le reste de la présente étude, les prestataires fréquents sont définis comme les personnes qui ont fait trois recours ou plus à l'assurance-chômage dans les cinq dernières années et qui ont 25 ans ou plus.

Pour décomposer la variation de la proportion des prestataires fréquents à l'échelle du Canada entre 1982 et 1990 en trois composantes, nous avons utilisé une méthode comptable simple. Il ne s'agit pas d'une méthode qui cherche à lier des causes et des effets. Elle tente seulement de faire le lien entre les diverses variations observées dans les sections précédentes de ce document, par l'utilisation méticuleuse d'un système de pondération reflétant l'importance des diverses variations.

La méthode se fonde sur l'identité suivante, qui exprime la proportion nationale de prestataires fréquents sous forme de la somme, sur l'ensemble des industries et des régions, du produit de la part de prestataires fréquents dans l'industrie, de la part de l'industrie du total des prestataires dans la province et de la part de la province du total des prestataires au Canada :

$$\frac{R}{C} = \sum_i \sum_r \frac{R_{ir}}{C_{ir}} \frac{C_{ir}}{C_r} \frac{C_r}{C} \quad (1)$$

où,

$R$  = nombre de prestataires fréquents au Canada

$C$  = nombre de prestataires au Canada

$R_{ir}$  = nombre de prestataires fréquents dans l'industrie  $i$  et la région  $r$

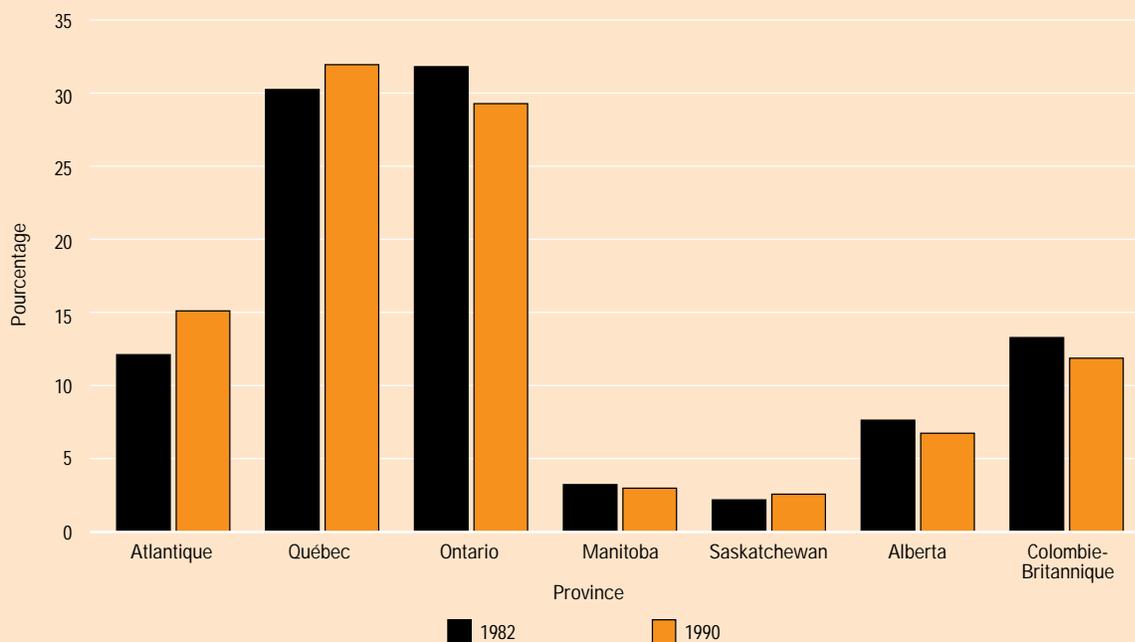
$C_{ir}$  = nombre de prestataires dans l'industrie  $i$  et la région  $r$ .

Pour estimer la contribution de chacune des trois composantes à la croissance globale de la part de prestataires fréquents, il est nécessaire de trouver le poids approprié de chacune. On peut le faire en appliquant un développement de Taylor à l'équation (1). Après certains réagencements des termes et un remplacement des variations réelles par des variations relatives, la variation du ratio peut être répartie comme dans l'équation (2).

$$\begin{aligned} \frac{\hat{R}}{\hat{C}} &= \sum_i \sum_r \frac{\hat{C}_r}{\hat{C}} \frac{R_{ir}}{\hat{R}} \left( 1 + \frac{1}{2} \left( \frac{\hat{C}_{ir}}{\hat{C}_r} + \frac{\hat{R}_{ir}}{\hat{R}} \right) + \frac{1}{3} \left( \frac{\hat{C}_{ir}}{\hat{C}_r} \frac{\hat{R}_{ir}}{\hat{R}} \right) \right) \\ &+ \sum_i \sum_r \frac{\hat{C}_{ir}}{\hat{C}_r} \frac{R_{ir}}{\hat{R}} \left( 1 + \frac{1}{2} \left( \frac{\hat{R}_{ir}}{\hat{C}_{ir}} + \frac{\hat{C}_r}{\hat{C}} \right) + \frac{1}{3} \left( \frac{\hat{R}_{ir}}{\hat{C}_{ir}} \frac{\hat{C}_r}{\hat{C}} \right) \right) \\ &+ \sum_i \sum_r \frac{\hat{R}_{ir}}{\hat{C}_{ir}} \frac{R_{ir}}{\hat{R}} \left( 1 + \frac{1}{2} \left( \frac{\hat{C}_{ir}}{\hat{C}_r} + \frac{\hat{C}_r}{\hat{C}} \right) + \frac{1}{3} \left( \frac{\hat{C}_{ir}}{\hat{C}_r} \frac{\hat{C}_r}{\hat{C}} \right) \right) \end{aligned} \quad (2)$$

Bien que le nombre de prestataires ait augmenté dans toutes les régions entre les récessions de 1982 et de 1990, les pourcentages de hausse ont été plus forts dans les provinces de l'Atlantique et au Québec. Il en est résulté un déplacement de la distribution régionale des prestataires vers les provinces de l'Est (figure 7) — celles affichant historiquement des proportions plus élevées de prestataires fréquents. En l'absence de tout autre changement, le fait qu'il y ait proportionnellement plus de prestataires dans ces provinces tendrait à accroître la proportion globale canadienne de prestataires fréquents. Le premier terme du côté droit de l'équation (2) reflète l'impact des déplacements dans la distribution interrégionale des prestataires sur la part de prestataires fréquents à l'échelle nationale.

**Figure 7**  
Distribution régionale des prestataires d'assurance-chômage



D'importants déplacements ont aussi touché la répartition des prestataires entre les industries à l'intérieur des régions. Certaines industries ont connu la même évolution partout. Ainsi, le secteur manufacturier a vu sa part de prestataires baisser dans toutes les régions, tandis que la part des services gouvernementaux, de l'enseignement et des services s'accroissait. Pour d'autres industries, par exemple le secteur primaire et la construction, il y a eu des variations dans les deux sens. (Figures B.19 à B.25.) Le deuxième terme de l'équation (2) reflète l'impact des déplacements dans la distribution intrarégionale des prestataires sur la part de prestataires fréquents à l'échelle nationale.

Enfin, comme le montre le tableau A.3, il s'est produit des variations des parts de prestataires fréquents dans des provinces et des industries particulières. Certaines variations étaient imposantes, mais la taille de l'industrie visée était telle que la variation avait très peu d'impact sur le ratio national. D'autres variations étaient moins frappantes, mais comme l'industrie avait un poids considérable, leur effet a été plus important. Le troisième terme reflète l'impact d'augmentations (et de diminutions) des parts de prestataires fréquents propres à une industrie et à une région.

Les résultats de l'analyse de décomposition indiquent que l'augmentation de 25,9 p. 100 de la proportion des prestataires fréquents (âgés de plus de 25 ans) entre 1982 et 1990 peut être ainsi répartie : 3,3 points de pourcentage résultent simplement du fait que le nombre total de prestataires s'est accru davantage dans les provinces Maritimes et au Québec que dans la région du Centre et les provinces de l'Ouest; 5,7 points de pourcentage s'expliquent par des variations de la répartition des prestataires entre les industries à l'intérieur des provinces, c'est-à-dire que, tout compte fait, il y a eu plus de prestataires (peu important que ce soient ou non des

réitérants) qui sont venus des industries affichant des parts élevées de prestataires fréquents. Le reste, soit 16,9 points de pourcentage (les deux tiers du total), résulte d'augmentations des proportions de prestataires fréquents propres aux industries.

L'analyse permet la ventilation des composantes par industrie. Le tableau A.4 présente un autre classement des catégories industrielles à deux chiffres de la CTI, cette fois selon leur contribution à l'augmentation nationale de la part de prestataires fréquents au cours de la période 1982-1990. Le tableau donne la liste des 40 premières contributions (sur 488) par industrie-région. Pour illustrer l'interprétation de ces résultats, prenons le secteur de la fabrication d'aliments de la région de l'Atlantique. Cette industrie compte pour 1,17 point de pourcentage dans l'augmentation canadienne de 25,9 p. 100. L'augmentation générale du nombre de prestataires dans la région de l'Atlantique s'est traduite par une hausse correspondante du nombre de prestataires dans la fabrication d'aliments, et il en est résulté un accroissement de la part de prestataires fréquents à l'échelle nationale de 0,7 point de pourcentage. De plus, un déplacement ayant entraîné l'augmentation du nombre de prestataires dans cette industrie (par rapport à l'ensemble des industries de la région de l'Atlantique) a causé une hausse additionnelle de 0,2 point de pourcentage. Par ailleurs, la part de prestataires fréquents dans le secteur de la fabrication d'aliments dans la région de l'Atlantique s'est accrue de 9 p. 100, ce qui crée un impact supplémentaire de 0,27 point de pourcentage. Certains des résultats du tableau A.4 auraient pu être prévisibles compte tenu d'observations antérieures, mais d'autres sont très surprenants.

La construction au Québec a été l'une des principales industries ayant contribué à accroître la part de prestataires fréquents à l'échelle nationale. Cela s'est produit malgré une *baisse* de 3 p. 100 de la proportion des prestataires fréquents dans le secteur des entrepreneurs spéciaux et une *baisse* de 1,5 p. 100 dans le bâtiment, la promotion et la construction générale. La part de prestataires fréquents dans le secteur de la construction au Québec était déjà bien supérieure à la moyenne nationale, et la légère baisse du ratio a été sans conséquence en comparaison de l'augmentation considérable du nombre de prestataires (tant fréquents qu'occasionnels) associés au secteur de la construction.

L'enseignement est le secteur dont la contribution vient au deuxième rang au Québec. L'augmentation générale des prestataires au Québec comparativement à d'autres parties du pays, l'augmentation de la part de prestataires du Québec venant du secteur de l'enseignement, et l'augmentation de la proportion de prestataires fréquents parmi l'ensemble des prestataires du secteur de l'enseignement, ont contribué pour 0,16, 0,72 et 0,60 points de pourcentage respectivement à l'augmentation de 25,9 p. 100 au Canada. L'enseignement, dans chaque région, a été un facteur critique de l'augmentation générale de la proportion des prestataires fréquents. Sept des 40 industries figurant au tableau A.4 ont trait à l'enseignement.

Les services gouvernementaux des provinces et des territoires sont une autre industrie dont la contribution a été importante dans plusieurs régions. On les retrouve quatre fois parmi les 50 premières industries. Parmi les industries autres que celles de l'Est, le transport en Ontario, l'exploitation forestière en Colombie-Britannique, les services miniers en Alberta et les entrepreneurs spéciaux et l'agriculture en Colombie-Britannique ont aussi eu un impact marqué sur la variation de la proportion de prestataires fréquents à l'échelle nationale.

Les industries ont été réparties approximativement entre les industries saisonnières et non saisonnières. Les industries primaires, la construction, le transport,

*La contribution des industries saisonnières du groupe ... a représenté environ les deux tiers de l'augmentation nationale de la proportion des prestataires fréquents...*

L'enseignement, l'hébergement ainsi que les services de divertissement et de loisir sont d'emblée considérés comme saisonniers et, par conséquent, nous avons combiné les résultats de l'exercice de décomposition pour ces industries. Les autres industries ont été considérées comme non saisonnières. Ce ne sont pas tous les prestataires des industries « saisonnières » qui se considèrent comme des travailleurs saisonniers et, de même, de nombreux prestataires des industries non saisonnières se considèrent comme des travailleurs saisonniers. Néanmoins, la répartition approximative des industries selon ces catégories permet d'aller encore plus loin dans l'examen de la variation de la proportion de prestataires fréquents à l'échelle nationale.

La contribution des industries saisonnières du groupe défini ci-dessus a représenté environ les deux tiers de l'augmentation nationale de la proportion des prestataires fréquents (17,4 et 8,5 points de pourcentage attribuables respectivement au secteur saisonnier et au secteur non saisonnier). Toutefois, la différence ne s'explique pas par une augmentation des proportions de prestataires fréquents dans les industries individuelles. Ces proportions ont augmenté dans les industries aussi bien saisonnières que non saisonnières dans toutes les provinces, sauf l'Ontario. Dans l'ensemble, les parts de prestataires fréquents dans les industries saisonnières et non saisonnières ont augmenté de telle sorte que les secteurs saisonnier et non saisonnier ont contribué à peu près également (8,1 et 8,7 points de pourcentage respectivement, comme l'indique le tableau 7) à l'accroissement du ratio à l'échelle nationale.

**Tableau 7**  
Contribution des industries saisonnières et non saisonnières à la proportion des prestataires fréquents au Canada, de 1982 à 1990

| Types d'industries | Raison de la contribution :                             |  |  | Total |
|--------------------|---|--|--|-------|
|                    | Répartition régionale des prestataires<br>( $C_p / C$ ) | Répartition des prestataires par industrie<br>( $C_{ip} / C_p$ ) | Changement de proportions des prestataires fréquents, par industrie<br>( $R_{ip} / C_{ip}$ ) |       |
| Non saisonnières   | 2,32  | -2,60  | 8,74   | 8,46  |
| Saisonnières       | 1,00  | 8,29   | 8,15   | 17,44 |
| Total              | 3,32  | 5,69   | 16,89  | 25,90 |

L'impact différent des industries saisonnières et non saisonnières s'explique par la plus grande proportion du total de prestataires venant des industries saisonnières. Avec l'augmentation relative de prestataires saisonniers (généralement des prestataires fréquents dans une proportion supérieure à la moyenne), la proportion nationale des prestataires fréquents a été entraînée à la hausse. Le déplacement de la distribution interindustrielle des prestataires vers les industries saisonnières a contribué pour 8,29 points de pourcentage. À l'inverse, la part de prestataires des industries non saisonnières a fléchi. Puisque les industries non saisonnières ont une plus faible proportion de prestataires fréquents, l'effet modérateur des industries non saisonnières sur l'ensemble a été atténué.

La redistribution du total des prestataires à travers le pays a engendré un effet net positif de faible ampleur attribuable aussi bien aux industries saisonnières qu'aux industries non saisonnières.

## 5. Conclusion



En général, l'utilisation d'une autre définition de prestataire fréquent, qui se fonde sur une plus longue période, confirme les résultats produits par la définition de prestataire fréquent que donne DRHC, c'est-à-dire une personne qui a fait trois recours ou plus au Régime d'assurance-chômage en cinq ans. Les hommes sont plus susceptibles que les femmes d'être des prestataires fréquents; la part de prestataires fréquents est sensible au cycle économique : elle baisse en période de récession et elle augmente en période d'expansion; la région de l'Atlantique et le Québec ont des proportions plus élevées de prestataires fréquents que le centre du Canada et l'Ouest; les industries primaires, la construction, le transport, l'enseignement ainsi que les services gouvernementaux ont des parts de prestataires fréquents supérieures à la moyenne.

La répartition des prestataires fréquents, selon la définition de DRHC, en quatre catégories fondées sur la définition de Lemieux et MacLeod, c.-à-d. les prestataires fréquents habituels (11 recours ou plus en 21 ans), les prestataires fréquents intermittents ou chevauchants (de 7 à 10 recours) et les prestataires fréquents rares (de 4 à 6 recours et de 1 à 3 recours) permet d'éclairer la définition de DRHC. Les parts respectives des quatre catégories sur la période 1981-1992 étaient de 49 p. 100, 32 p. 100, 17 p. 100 et 2 p. 100. La part de prestataires habituels est beaucoup plus élevée pour les hommes que pour les femmes. Les prestataires intermittents et rares sont venus accroître les rangs des prestataires fréquents chez les femmes au début des années 90. La proportion des femmes qui n'avaient jamais eu recours à l'assurance-chômage au cours de leur expérience de travail de 21 ans, mais qui ont connu une période difficile de trois épisodes en cinq ans, est passée de 1 à 3 p. 100 entre les années 80 et les années 90. La proportion des femmes ayant eu des épisodes antérieurs (de 4 à 6 recours) et qui ont vécu une suite concentrée de trois recours en cinq ans est passée de 9 p. 100 dans les années 80 à 14 p. 100 au début des années 90.

De nouvelles données ont permis l'estimation des proportions de prestataires fréquents par groupe d'âge. Elles ont indiqué que la part de prestataires fréquents ne varie pas avec l'âge chez les hommes. Du côté des femmes, toutefois, les prestataires des groupes d'âge les plus vieux sont plus susceptibles d'être des prestataires fréquentes.

Les données détaillées par industrie ont permis d'observer des proportions très élevées de prestataires fréquents dans certaines industries sous-jacentes. Dans les secteurs de l'exploitation forestière, de la pêche, des services forestiers ainsi que des carrières et sablières, plus de 70 p. 100 des prestataires pendant la période 1976-1992 étaient des prestataires fréquents selon la définition de DRHC. Plus de 50 p. 100 avaient fait au-delà de 11 recours à l'assurance-chômage en 21 ans. Les données détaillées ont également permis de repérer des sous-catégories d'industries qui différaient de la grande catégorie. L'industrie manufacturière n'est pas considérée de façon générale comme un secteur à prestataires fréquents. Pourtant, les secteurs des aliments, du tabac, des produits minéraux non métalliques, du papier et des produits connexes ainsi que du bois affichent des parts de prestataires fréquents supérieures à 50 p. 100.

*Les données longitudinales ont révélé une augmentation entre les deux dernières récessions (1982 et 1990) des proportions de prestataires fréquents.*

Les données longitudinales ont révélé une augmentation entre les deux dernières récessions (1982 et 1990) des proportions de prestataires fréquents. Chez les hommes, la proportion s'est accrue de 11 points de pourcentage, et chez les femmes, elle a augmenté de 13 points de pourcentage (définition de DRHC). Toutes les régions ont affiché une hausse, sauf l'Ontario. Sur 76 catégories industrielles détaillées, 66 ont montré une augmentation. Le tableau A.3 classe les industries à deux chiffres selon leur augmentation de la proportion des prestataires fréquents.

La proportion globale de prestataires fréquents s'est accrue de 25,9 p. 100 de 1982 à 1990. Il ne suffit pas qu'une industrie se classe à un rang élevé dans le tableau A.3 (c.-à-d. qu'elle ait connu une très forte hausse de sa proportion de prestataires fréquents) pour qu'elle ait un effet majeur sur l'accroissement de la proportion de prestataires fréquents à l'échelle nationale. Le poids correspondant au nombre de prestataires de cette industrie par rapport au nombre total de prestataires était un facteur déterminant. Une industrie n'affichant qu'une hausse modérée de recours, mais comptant une proportion élevée de prestataires fréquents et un nombre important de prestataires pourrait avoir eu un impact beaucoup plus grand sur la variation de la proportion globale de prestataires fréquents. Un modèle comptable simple a été utilisé pour lier entre eux les éléments d'information décrits aux parties précédentes. L'augmentation de 25,9 p. 100 peut être ainsi répartie : 3,3 points de pourcentage résultent d'un déplacement de la distribution entre provinces du total de prestataires; 5,7 points de pourcentage s'expliquent par des variations de la répartition des prestataires entre les industries à l'intérieur des provinces et 16,9 points de pourcentage résultent d'augmentations des proportions de prestataires fréquents propres aux industries. Les industries ayant contribué le plus à l'augmentation sont la construction au Québec et dans la région de l'Atlantique, l'enseignement au Québec, en Ontario et, en fait, dans toutes les provinces, et les services des gouvernements provinciaux dans l'Est. Une répartition approximative des prestataires entre les industries saisonnières et non saisonnières a montré que l'augmentation des proportions de prestataires fréquents dans chaque groupe d'industrie a contribué à peu près également à la hausse nationale de la proportion de prestataires fréquents. Une tendance à l'accroissement du nombre total de prestataires dans les industries saisonnières, toutefois, a joué un rôle important dans la hausse de la proportion nationale des prestataires fréquents.

## Annexe A : Certaines industries, selon la part de prestataires fréquents — Tableaux



**Tableau A.1**  
Industries détaillées, classées selon la part de prestataires fréquents, deux définitions de prestataires fréquents, échantillon fixe — de 1976 à 1992

| Industrie                    | Définition de Lemieux et MacLeod |      | Définition de DRHC |      |
|------------------------------|----------------------------------|------|--------------------|------|
|                              | Rang                             | Part | Rang               | Part |
| Exploitation forestière      | 2                                | 59,2 | 1                  | 75,4 |
| Pêche et piégeage            | 1                                | 62,3 | 2                  | 75,2 |
| Services forestiers          | 4                                | 52,1 | 3                  | 74,2 |
| Carrières et sablières       | 5                                | 50,3 | 4                  | 70,2 |
| Constr. ind. et lourde       | 3                                | 52,1 | 5                  | 70,1 |
| Entrepreneurs spéciaux       | 9                                | 38,5 | 6                  | 60,3 |
| Agriculture                  | 11                               | 36,5 | 7                  | 60,0 |
| Bât., prom. et constr. gén.  | 8                                | 39,3 | 8                  | 59,6 |
| Production d'aliments        | 6                                | 44,0 | 9                  | 58,8 |
| Fabr. de prod. du tabac      | 7                                | 40,7 | 10                 | 55,3 |
| Serv. gouv. prov. et terr.   | 12                               | 34,7 | 11                 | 54,5 |
| Fabr. de prod. min. non mét. | 13                               | 32,9 | 12                 | 54,4 |
| Services agricoles           | 15                               | 31,1 | 13                 | 53,3 |
| Papier et prod. connexes     | 10                               | 36,7 | 14                 | 52,6 |
| Fabr. de produits du bois    | 14                               | 32,1 | 15                 | 52,3 |
| Transport                    | 16                               | 29,2 | 16                 | 50,6 |
| Divertissement et loisirs    | 19                               | 24,2 | 17                 | 50,0 |
| Enseignement                 | 21                               | 23,0 | 18                 | 49,8 |
| Serv. auxil. aux mines       | 23                               | 22,5 | 19                 | 49,3 |
| Serv. auxil. à la constr.    | 18                               | 25,8 | 20                 | 46,4 |
| Serv. gouv. locaux           | 22                               | 22,6 | 21                 | 46,3 |
| Stockage et entreposage      | 24                               | 22,2 | 22                 | 45,1 |
| Autres services publics      | 25                               | 20,4 | 23                 | 44,7 |
| Prod. agric., gros           | 17                               | 26,4 | 24                 | 44,4 |
| Fabr. d'équip. de transport  | 36                               | 13,8 | 25                 | 39,3 |
| Hébergement                  | 30                               | 18,1 | 26                 | 39,0 |
| Services du gouv. fédéral    | 32                               | 17,3 | 27                 | 38,8 |
| Alim., bois., tabac, gros    | 20                               | 23,7 | 28                 | 38,2 |
| Autres services              | 31                               | 17,3 | 29                 | 37,6 |
| Intermédiaire de dépôt       | 27                               | 19,1 | 30                 | 36,8 |
| Fabr. de prod. en métal      | 35                               | 16,2 | 31                 | 36,3 |
| Production de boissons       | 39                               | 12,4 | 32                 | 36,1 |
| Autres prod., gros           | 26                               | 20,1 | 33                 | 35,7 |
| Mines                        | 33                               | 17,1 | 34                 | 35,0 |
| Produits du cuir             | 47                               | 10,4 | 35                 | 34,8 |
| Fabr. de vêtements           | 42                               | 12,0 | 36                 | 34,5 |
| Mét., quincaillerie, gros    | 34                               | 16,5 | 37                 | 34,1 |
| Interméd. financier          | 29                               | 18,5 | 38                 | 33,6 |
| Org. avec membres            | 37                               | 13,1 | 39                 | 33,0 |
| Fabr. de machines            | 48                               | 9,8  | 40                 | 32,2 |

**Tableau A.1 (suite)**

**Industries détaillées, classées selon la part de prestataires fréquents, deux définitions de prestataires fréquents, échantillon fixe — de 1976 à 1992**

| Industrie                          | Définition de<br>Lemieux et MacLeod |      | Définition de DRHC |      |
|------------------------------------|-------------------------------------|------|--------------------|------|
|                                    | Rang                                | Part | Rang               | Part |
| Prod. pétr., commerce de gros      | 41                                  | 12,3 | 41                 | 32,0 |
| Détail autre qu'un magasin         | 56                                  | 7,9  | 42                 | 30,7 |
| Prod. raff. du pétr. et du charbon | 28                                  | 18,8 | 43                 | 30,3 |
| Restauration                       | 38                                  | 12,5 | 44                 | 30,3 |
| Services aux entreprises           | 44                                  | 11,3 | 45                 | 29,6 |
| Services personnels et domestiques | 43                                  | 12,0 | 46                 | 29,3 |
| Agents d'immeubles                 | 40                                  | 12,3 | 47                 | 29,3 |
| Autre magasin de détail            | 45                                  | 11,1 | 48                 | 29,2 |
| Véh. autom., ventes et service     | 46                                  | 10,6 | 49                 | 28,6 |
| Autres industries manuf.           | 51                                  | 9,4  | 50                 | 28,3 |
| Meubles et articles d'ameubl.      | 52                                  | 9,3  | 51                 | 28,3 |
| Industrie chimique                 | 53                                  | 9,0  | 52                 | 26,2 |
| Prod. en matière plastique         | 62                                  | 5,7  | 53                 | 25,6 |
| Prod. métalliques                  | 57                                  | 7,5  | 54                 | 24,8 |
| Transport par pipelines            | 54                                  | 8,7  | 55                 | 24,7 |
| Textiles                           | 60                                  | 6,5  | 56                 | 24,6 |
| Produits du textile                | 64                                  | 5,5  | 57                 | 24,6 |
| Alim., boiss., médic., détail      | 50                                  | 9,5  | 58                 | 24,3 |
| Pétrole et gaz naturel             | 49                                  | 9,6  | 59                 | 24,2 |
| Santé et services sociaux          | 59                                  | 6,7  | 60                 | 24,1 |
| Meubles et app. ménagers           | 58                                  | 6,9  | 61                 | 23,9 |
| Produits en caoutchouc             | 68                                  | 4,6  | 62                 | 23,0 |
| Communications                     | 67                                  | 5,2  | 63                 | 21,7 |
| Chaussures et vêt., détail         | 63                                  | 5,6  | 64                 | 21,6 |
| Vêtements, gros                    | 65                                  | 5,5  | 65                 | 21,0 |
| Fabr. de prod. électriques         | 70                                  | 4,5  | 66                 | 20,8 |
| Imprimerie et édition              | 72                                  | 3,9  | 67                 | 20,8 |
| Mach., équip., gros                | 61                                  | 6,4  | 68                 | 20,7 |
| Pièces de véhic. aut., gros        | 69                                  | 4,5  | 69                 | 20,2 |
| Marchandises diverses              | 55                                  | 7,9  | 70                 | 19,4 |
| Articles de mén., gros             | 66                                  | 5,4  | 71                 | 18,8 |
| Interméd., cons. et fin. des entr. | 71                                  | 4,1  | 72                 | 17,2 |
| Serv. gouv. intern. et autres      | 74                                  | 2,8  | 73                 | 16,7 |
| Agent d'assurances et immobilier   | 73                                  | 2,9  | 74                 | 13,6 |
| Assurances                         | 76                                  | 1,6  | 75                 | 12,3 |
| Autres interméd. financiers        | 75                                  | 1,7  | 76                 | 10,0 |

**Tableau A.2**  
**Part de prestataires fréquents chez les hommes et les femmes,**  
**certaines industries, définition de DRHC, échantillon fixe, de 1976 à 1992**

| Industrie                       | Hommes |                             | Femmes |                             |
|---------------------------------|--------|-----------------------------|--------|-----------------------------|
|                                 | Part   | Poids dans tous les recours | Part   | Poids dans tous les recours |
| Exploitation forestière         | 76,6   | 2,60                        | 52,3   | 0,22                        |
| Pêche et piégeage               | 77,4   | 0,54                        | 72,2   | 0,58                        |
| Services forestiers             | 76,8   | 0,22                        | 63,5   | 0,08                        |
| Carrières et sablières          | 71,6   | 0,40                        | 51,6   | 0,05                        |
| Constr. ind. et lourde          | 71,2   | 5,80                        | 40,6   | 0,36                        |
| Entrepreneurs spéciaux          | 61,8   | 12,26                       | 31,7   | 1,03                        |
| Agriculture                     | 61,3   | 1,45                        | 58,5   | 1,99                        |
| Bât., prom. et constr. gén.     | 61,5   | 5,50                        | 30,8   | 0,56                        |
| Production d'aliments           | 54,1   | 2,29                        | 62,3   | 4,87                        |
| Fabr. de prod. du tabac         | 43,4   | 0,04                        | 65,7   | 0,07                        |
| Serv. gouv. prov. et terr.      | 63,3   | 3,94                        | 42,0   | 4,27                        |
| Fabr. de prod. min. non mét.    | 57,3   | 1,54                        | 30,4   | 0,28                        |
| Services agricoles              | 57,5   | 0,17                        | 48,1   | 0,21                        |
| Papier et prod. connexes        | 55,6   | 2,34                        | 33,5   | 0,56                        |
| Fabr. de produits du bois       | 54,3   | 2,93                        | 35,1   | 0,52                        |
| Transport                       | 51,9   | 5,45                        | 46,6   | 2,49                        |
| Divertissement et loisirs       | 53,1   | 1,14                        | 46,8   | 1,66                        |
| Enseignement                    | 45,0   | 2,24                        | 51,2   | 11,37                       |
| Serv. auxil. aux mines          | 50,9   | 0,84                        | 28,9   | 0,10                        |
| Serv. auxil. à la constr.       | 54,3   | 0,10                        | 23,7   | 0,05                        |
| Serv. gouv. locaux              | 52,9   | 1,85                        | 33,0   | 1,39                        |
| Stockage et entreposage         | 47,7   | 0,14                        | 36,3   | 0,06                        |
| Autres serv. publics            | 48,6   | 0,56                        | 32,9   | 0,28                        |
| Prod. agric., gros              | 45,3   | 0,14                        | 42,8   | 0,12                        |
| Fabr. d'équip. de transport     | 40,9   | 4,28                        | 30,0   | 1,14                        |
| Hébergement                     | 42,3   | 1,08                        | 37,4   | 3,48                        |
| Services du gouv. fédéral       | 42,3   | 2,27                        | 34,8   | 2,94                        |
| Alim., boiss., tabac, gros      | 35,6   | 0,61                        | 40,7   | 0,99                        |
| Autres services                 | 45,7   | 2,75                        | 26,9   | 3,19                        |
| Intermédiaire de dépôt          | 47,5   | 3,43                        | 25,1   | 4,84                        |
| Fabr. de prod. en métal         | 38,8   | 2,48                        | 25,1   | 0,76                        |
| Production de boissons          | 35,0   | 0,25                        | 38,7   | 0,15                        |
| Mines                           | 36,1   | 1,39                        | 23,0   | 0,20                        |
| Fabr. de vêtements              | 30,4   | 0,49                        | 35,3   | 4,09                        |
| Mét., quincaillerie, gros       | 38,4   | 1,09                        | 18,4   | 0,45                        |
| Interméd. financier             | 41,0   | 0,74                        | 24,6   | 0,93                        |
| Org. avec membres               | 37,9   | 0,41                        | 30,1   | 1,06                        |
| Restauration                    | 28,8   | 1,80                        | 31,0   | 5,56                        |
| Serv. aux entreprises           | 34,6   | 3,42                        | 24,0   | 4,68                        |
| Serv. personnels et domestiques | 36,4   | 0,38                        | 27,0   | 1,77                        |
| Autre magasin de détail         | 35,8   | 0,87                        | 24,6   | 1,86                        |
| Alim., boiss., méd., détail     | 27,3   | 0,89                        | 22,8   | 2,68                        |
| Santé et services sociaux       | 31,9   | 1,07                        | 22,4   | 7,68                        |
| Chaussures et vét., détail      | 23,2   | 0,29                        | 21,2   | 1,87                        |
| Marchandises diverses           | 21,6   | 0,62                        | 18,5   | 2,45                        |

**Tableau A.3**

**Variation en pourcentage de la part de prestataires fréquents entre 1982 et 1990, certaines industries, définition de DRHC, échantillon évolutif**

| Industrie                       | Hommes |               | Femmes |               | Part de prestataires fréquents supérieure à la moyenne |
|---------------------------------|--------|---------------|--------|---------------|--|
|                                 | Rang   | Variation (%) | Rang   | Variation (%) |  |
| Serv. auxil. aux mines          | 3      | 34,4          | 4      | 23,9          | oui  |
| Intermédi. financier            | 4      | 32,9          | 2      | 33,5          |  |
| Mines                           | 6      | 25,0          | 23     | 10,4          |  |
| Fabr. de prod. min. non mét.    | 8      | 20,5          | 54     | 3,5           | oui  |
| Santé et services sociaux       | 9      | 17,7          | 24     | 10,1          |  |
| Autres prod., gros              | 10     | 16,6          | 63     | -3,5          |  |
| Transport                       | 11     | 16,5          | 21     | 11,1          | oui  |
| Serv. gouv. locaux              | 12     | 15,1          | 22     | 10,6          | oui  |
| Carrières et sablières          | 13     | 14,3          | 6      | 23,1          | oui  |
| Production d'aliments           | 16     | 13,2          | 39     | 6,0           | oui  |
| Fabr. de prod. en métal         | 17     | 11,8          | 57     | 2,3           |  |
| Enseignement                    | 18     | 11,4          | 9      | 16,2          | oui  |
| Constr. ind. et lourde          | 22     | 10,9          | 10     | 16            | oui  |
| Mach., équip., gros             | 23     | 10,4          | 55     | 3,0           |  |
| Agent d'immeubles               | 24     | 10,1          | 45     | 5,4           |  |
| Industrie chimique              | 25     | 9,8           | 66     | -4,4          |  |
| Fabr. de machines               | 26     | 9,5           | 19     | 11,4          |  |
| Produits métalliques            | 27     | 9,4           | 3      | 26,5          |  |
| Exploitation forestière         | 28     | 8,6           | 8      | 16,6          | oui  |
| Bât., prom. et entr. gén.       | 29     | 8,4           | 30     | 8,4           | oui  |
| Hébergement                     | 30     | 8,3           | 26     | 9,7           |  |
| Meubles et app. mén., détail    | 31     | 8,3           | 29     | 8,5           |  |
| Services agricoles              | 32     | 8,3           | 15     | 12,6          |  |
| Autre ind. manif.               | 33     | 8,0           | 41     | 5,8           |  |
| Autres services publics         | 34     | 7,9           | 5      | 23,3          |  |
| Services du gouv. fédéral       | 35     | 7,8           | 20     | 11,1          |  |
| Métal, quincaillerie, gros      | 36     | 7,7           | 35     | 6,9           |  |
| Agriculture                     | 39     | 7,1           | 69     | -8,6          | oui  |
| Fabr. de prod. du bois          | 40     | 6,9           | 11     | 15,7          | oui  |
| Véhic. aut., ventes et serv.    | 41     | 6,9           | 27     | 9,3           |  |
| Serv. aux entreprises           | 43     | 6,2           | 28     | 9,0           |  |
| Entrepreneurs spéciaux          | 44     | 4,9           | 42     | 5,7           | oui  |
| Autre magasin de détail         | 46     | 4,6           | 47     | 5,1           |  |
| Alim., boiss., médic., détail   | 47     | 4,6           | 34     | 7,0           |  |
| Serv. personnels et domestiques | 48     | 4,2           | 18     | 11,3          |  |
| Prod. en matière plastique      | 49     | 4,0           | 58     | 2,1           |  |
| Alim., boiss., tabac, gros      | 50     | 4,0           | 68     | -6,6          |  |
| Communications                  | 51     | 3,9           | 32     | 7,3           |  |
| Fabr. de vêtements              | 52     | 3,2           | 17     | 11,6          |  |
| Org. avec membres               | 53     | 2,9           | 16     | 11,7          |  |

Tableau A.3 (suite)

Variation en pourcentage de la part de prestataires fréquents entre 1982 et 1990, certaines industries, définition de DRHC, échantillon évolutif

| Industrie                        | Hommes |               | Femmes |               | Part de prestataires fréquents supérieure à la moyenne |
|----------------------------------|--------|---------------|--------|---------------|--|
|                                  | Rang   | Variation (%) | Rang   | Variation (%) |  |
| Services forestiers              | 54     | 2,7           | 25     | 9,8           | oui  |
| Serv. gouv. prov. et terr.       | 55     | 2,7           | 36     | 6,7           | oui  |
| Autres services                  | 56     | 2,4           | 56     | 2,9           |  |
| Restauration                     | 57     | 2,3           | 33     | 7,1           |  |
| Pêche et piégeage                | 58     | 2,3           | 67     | -6,4          | oui  |
| Divertissement et loisirs        | 59     | 1,9           | 48     | 4,7           | oui  |
| Fabr. de prod. électriques       | 60     | 1,5           | 53     | 3,6           |  |
| Papier et prod. connexes         | 61     | 0,9           | 14     | 13,5          | oui  |
| Pièces de véhic. aut., gros      | 62     | 0,5           | 62     | -2,3          |  |
| Textiles                         | 63     | 0,2           | 50     | 4,5           |  |
| Agent d'assurances et immobilier | 64     | -0,1          | 60     | 1,4           |  |
| Meubles et app. d'ameubl.        | 65     | -0,3          | 51     | 4,1           |  |
| Fabr. d'équip. de transport      | 67     | -1,0          | 61     | 1,4           |  |
| Prod. pétroliers, gros           | 68     | -1,4          | 64     | -3,6          |  |
| Chauss. et vêt., détail          | 69     | -2,6          | 38     | 6,5           |  |
| Fabr. de prod. du cuir           | 70     | -8,8          | 70     | -19,7         |  |
| Produits du tabac                | 71     | -13,0         | 31     | 7,6           | oui  |
| Interméd. de dépôt               | 72     | -34,0         | 65     | -4,1          |  |

**Tableau A.4**  
**Industries contribuant le plus à l'accroissement de la proportion des prestataires fréquents au Canada, de 1982 à 1990**

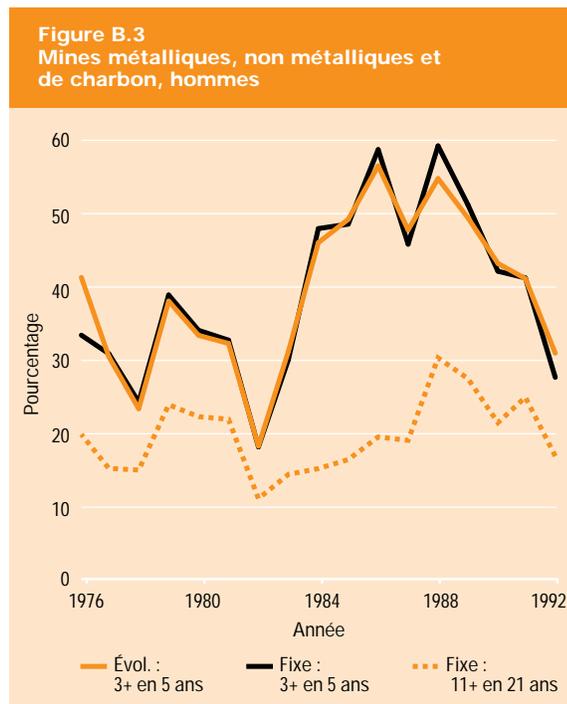
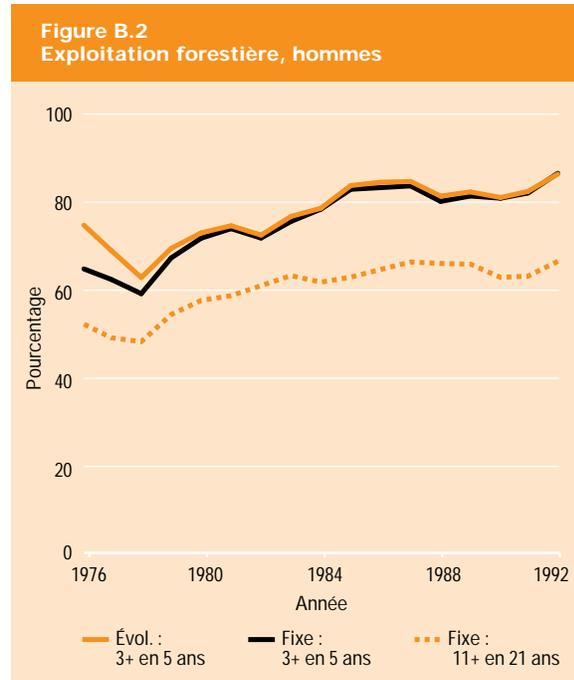
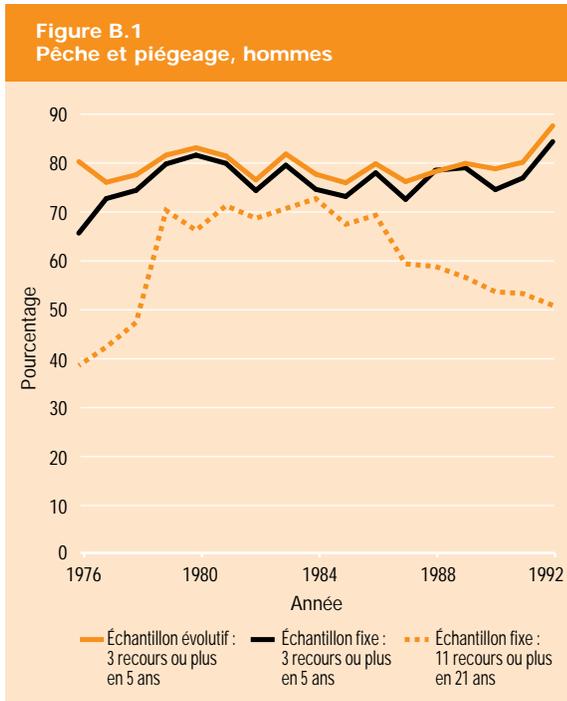
| Industrie  | Province   | Répartition régionale des prestataires ( $C_p / C$ ) | Répartition des prestataires par industrie ( $C_{ip} / C_p$ ) | Changement de proportions des prestataires fréquents par industrie ( $R_{ip} / C_{ip}$ ) | Total |
|--|------------|--|---|--|-------|
| Sous-traitance                                       | Québec     | 0,25   | 1,66  | -0,14  | 1,77  |
| Éducation  | Québec     | 0,16   | 0,72  | 0,60   | 1,47  |
| Construction immobilière et générale                 | Québec     | 0,10   | 1,29  | -0,03  | 1,37  |
| Transformation des aliments                          | Atlantique | 0,70   | 0,20  | 0,27   | 1,17  |
| Services gouvernementaux provinciaux et territoriaux | Atlantique | 0,43   | 0,48  | 0,22   | 1,14  |
| Éducation  | Ontario    | -0,14  | 0,70  | 0,51   | 1,08  |
| Services gouvernementaux provinciaux et territoriaux | Québec     | 0,12   | 1,07  | -0,15  | 1,04  |
| Services sociaux et de santé                         | Québec     | 0,06   | 0,42  | 0,36   | 0,84  |
| Sous-traitance                                       | Atlantique | 0,44   | 0,15  | 0,15   | 0,74  |
| Construction immobilière et générale                 | Atlantique | 0,26   | 0,28  | 0,12   | 0,66  |
| Transports   | Ontario    | -0,13  | 0,51  | 0,24   | 0,62  |
| Agriculture  | Québec     | 0,04   | 0,53  | 0,01   | 0,58  |
| Exploitation forestière                              | Québec     | 0,06   | 0,54  | -0,02  | 0,58  |
| Services gouvernementaux fédéraux                    | Atlantique | 0,19   | 0,28  | 0,09   | 0,57  |
| Exploitation forestière                              | C.-B.      | -0,11  | 0,51  | 0,16   | 0,56  |
| Éducation  | Atlantique | 0,15   | 0,29  | 0,10   | 0,55  |
| Services gouvernementaux provinciaux et territoriaux | Ontario    | -0,06  | 0,54  | 0,00   | 0,48  |
| Agriculture  | Atlantique | 0,12   | 0,33  | 0,03   | 0,48  |
| Services de restauration                             | Québec     | 0,06   | 0,27  | 0,14   | 0,47  |
| Services de restauration                             | Atlantique | 0,14   | 0,22  | 0,11   | 0,47  |
| Services connexes à l'exploitation minière           | Alberta    | -0,05  | 0,15  | 0,37   | 0,47  |
| Exploitation forestière                              | Atlantique | 0,21   | 0,18  | 0,08   | 0,47  |
| Éducation  | C.-B.      | -0,07  | 0,17  | 0,36   | 0,46  |
| Sous-traitance                                       | C.-B.      | -0,13  | 0,20  | 0,37   | 0,44  |
| Agriculture  | C.-B.      | -0,05  | 0,41  | 0,07   | 0,44  |
| Services aux entreprises                             | Québec     | 0,07   | 0,25  | 0,09   | 0,41  |
| Services personnels et domestiques                   | Atlantique | 0,06   | 0,26  | 0,08   | 0,41  |
| Services sociaux et de santé                         | Atlantique | 0,10   | 0,15  | 0,15   | 0,40  |
| Éducation  | Manitoba   | -0,03  | 0,27  | 0,15   | 0,40  |
| Éducation  | Alberta    | -0,04  | 0,17  | 0,25   | 0,39  |
| Divertissements et loisirs                           | Québec     | 0,04   | 0,32  | 0,02   | 0,39  |

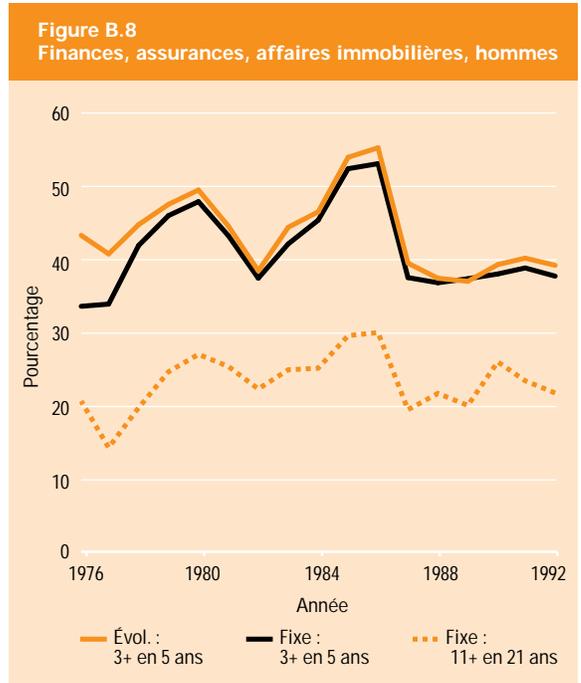
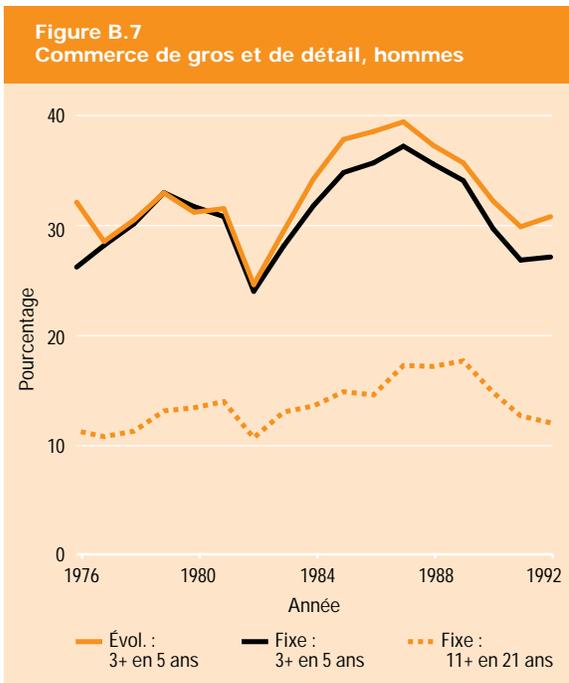
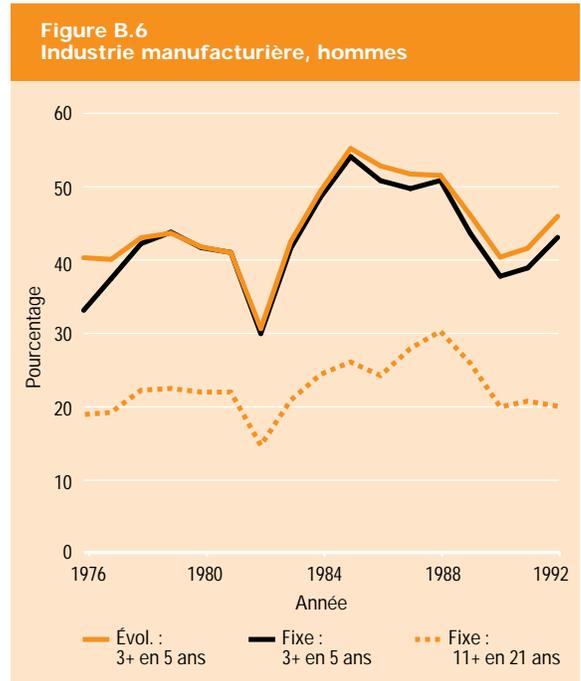
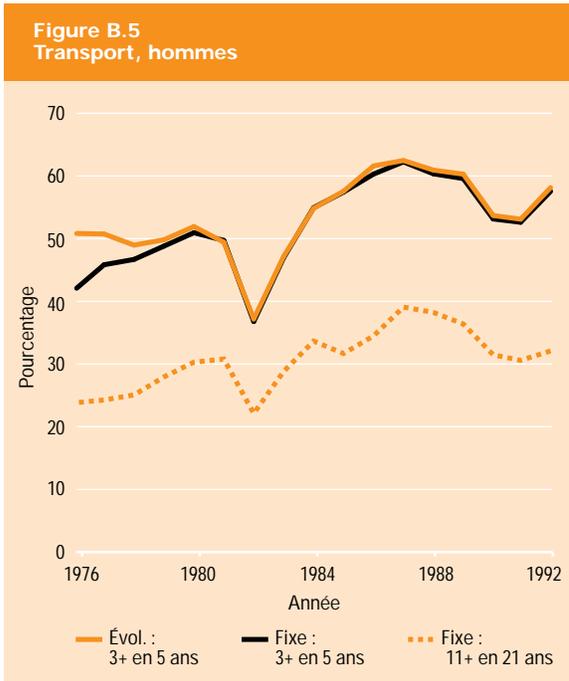
**Tableau A.4 (suite)**  
**Industries contribuant le plus à l'accroissement de la proportion des prestataires fréquents au Canada, de 1982 à 1990**

| Industrie                                   | Province      | Répartition régionale des prestataires ( $C_p / C$ ) | Répartition des prestataires par industrie ( $C_{ip} / C_p$ ) | Changement de proportions des prestataires fréquents par industrie ( $R_{ip} / C_{ip}$ ) | Total        |
|---|---------------|--|---|--|--------------|
| Services aux entreprises                    | C.-B.         | -0,04  | 0,08  | 0,30   | 0,35         |
| Services gouvernementaux fédéraux           | Québec        | 0,02   | 0,19  | 0,12   | 0,33         |
| Éducation                                   | Sask          | 0,03   | 0,17  | 0,13   | 0,33         |
| Alimentation au détail                      | Atlantique    | 0,08   | 0,18  | 0,06   | 0,32         |
| Carrières et sablières                      | Québec        | 0,01   | 0,26  | 0,04   | 0,32         |
| Fabrication de vêtements                    | Québec        | 0,08   | -0,15   | 0,38   | 0,31         |
| Transformation du bois                      | C.-B.         | -0,09  | 0,09  | 0,31   | 0,31         |
| Transports                                  | Atlantique    | 0,22   | -2,40   | 0,32   | 0,30         |
| Construction industrielle et grands travaux | Alberta       | -0,09  | -0,06   | 0,45   | 0,30         |
| <b>TOTAUX</b>                               | <b>Canada</b> | <b>3,32</b>  | <b>5,69</b>   | <b>16,88</b>   | <b>25,90</b> |

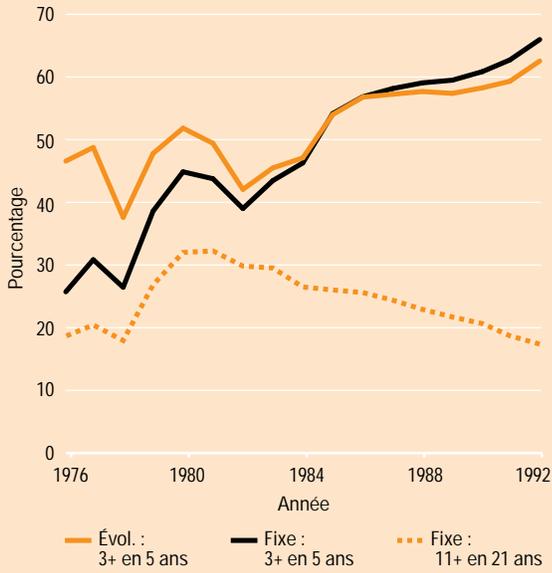


## Annexe B : Part de recours annuels attribuables à des prestataires fréquents — Figures

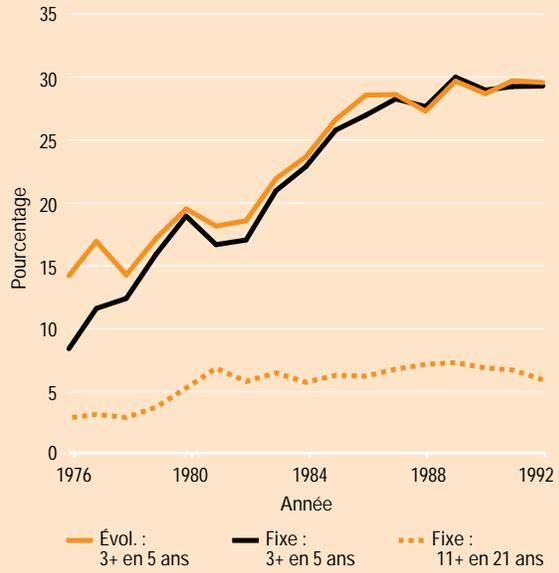




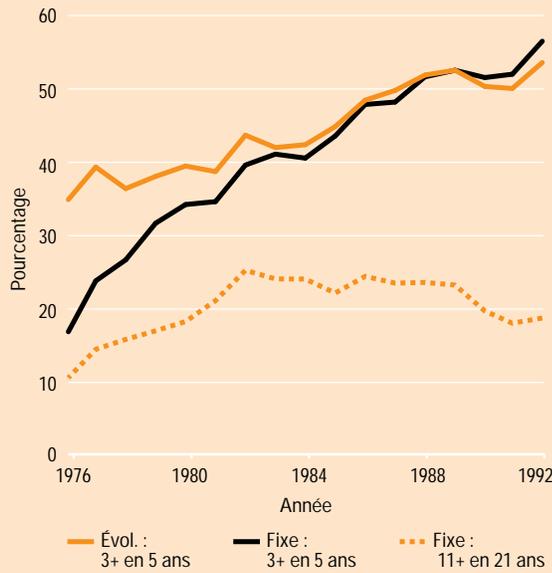
**Figure B.9**  
Enseignement, femmes



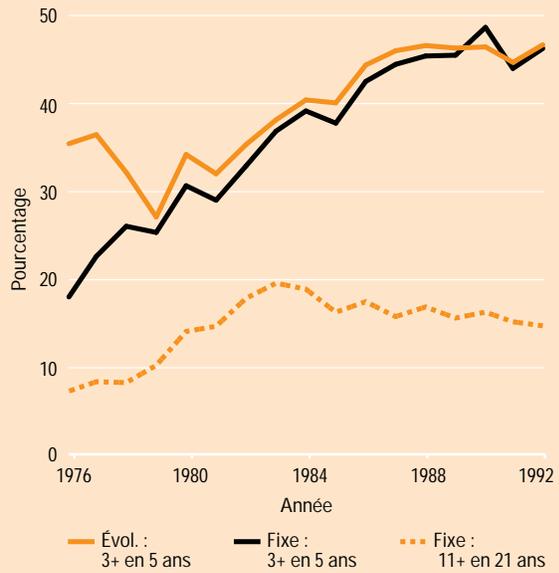
**Figure B.10**  
Santé et services sociaux, femmes

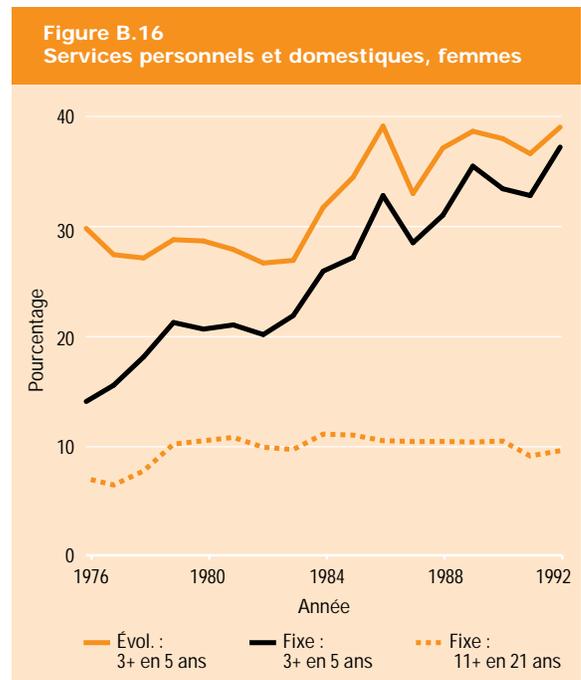
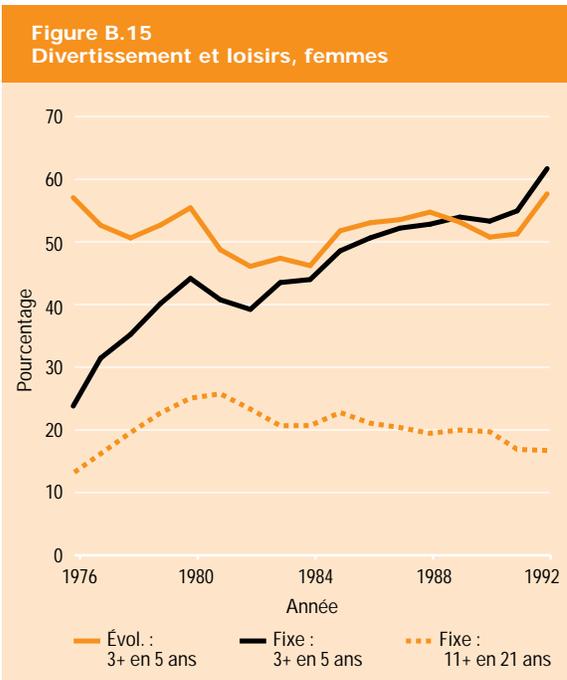
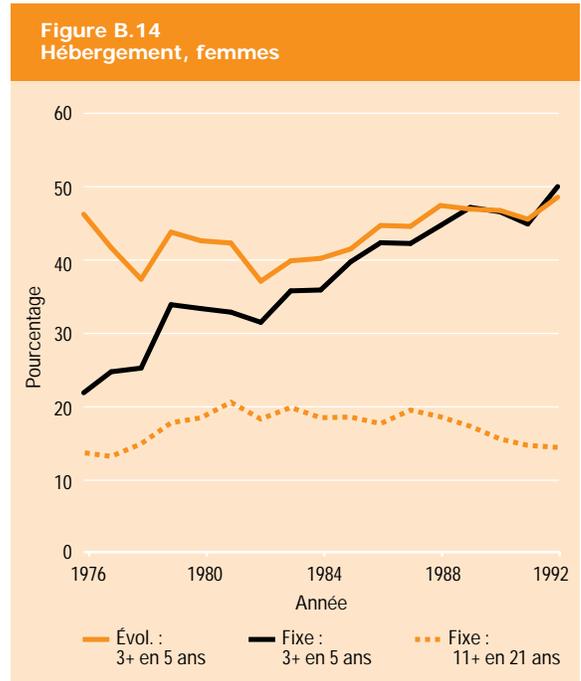
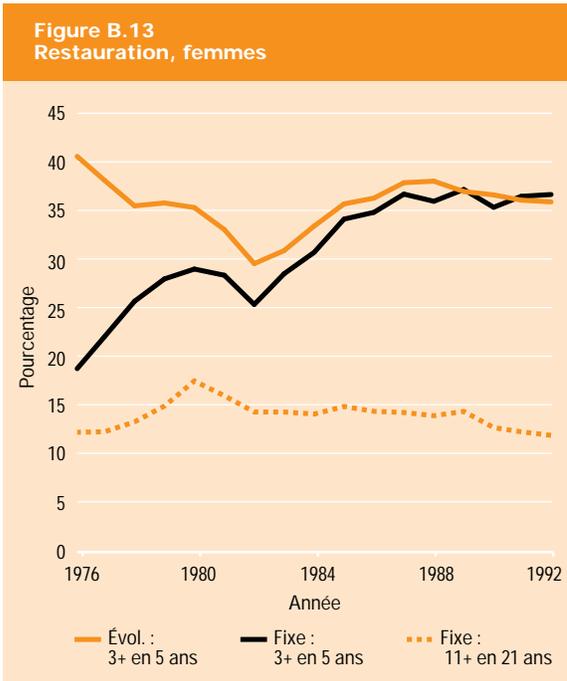


**Figure B.11**  
Services des gouvernements provinciaux, femmes

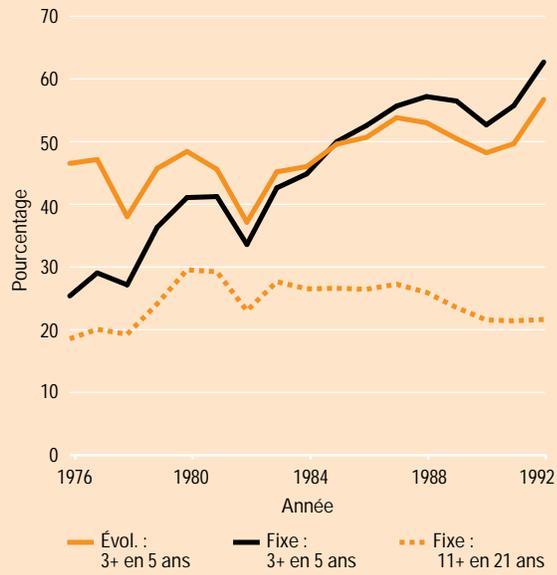


**Figure B.12**  
Services du gouvernement fédéral, femmes

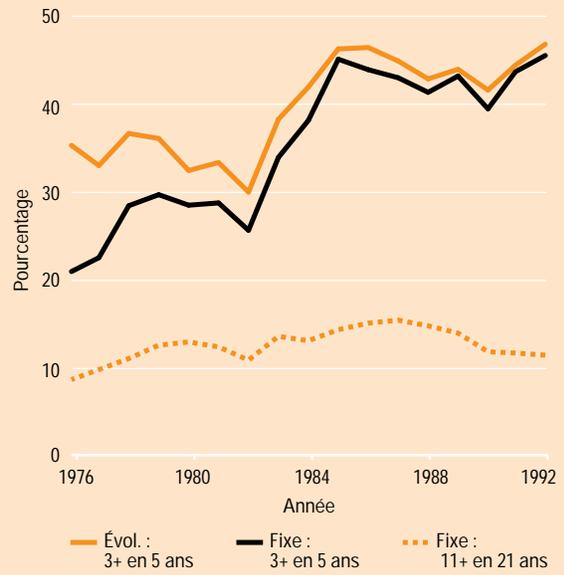




**Figure B.17**  
Transport, femmes



**Figure B.18**  
Fabrication de vêtements, femmes



# Annexe C : Proportion de prestataires d'assurance-chômage dans certaines industries — Figures

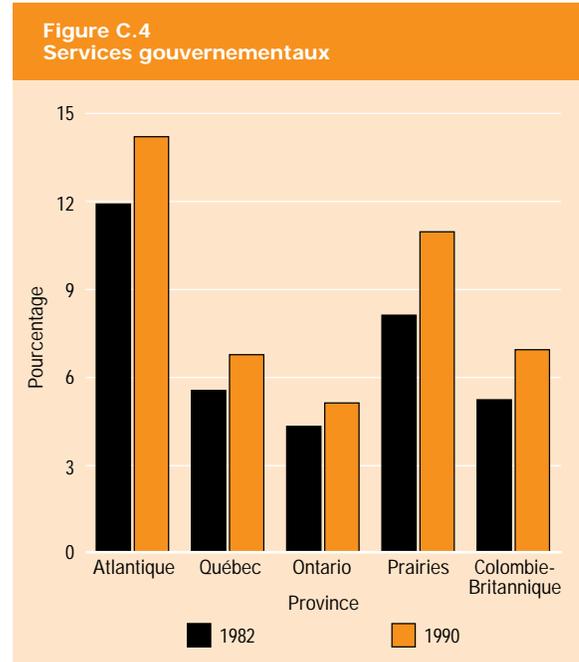
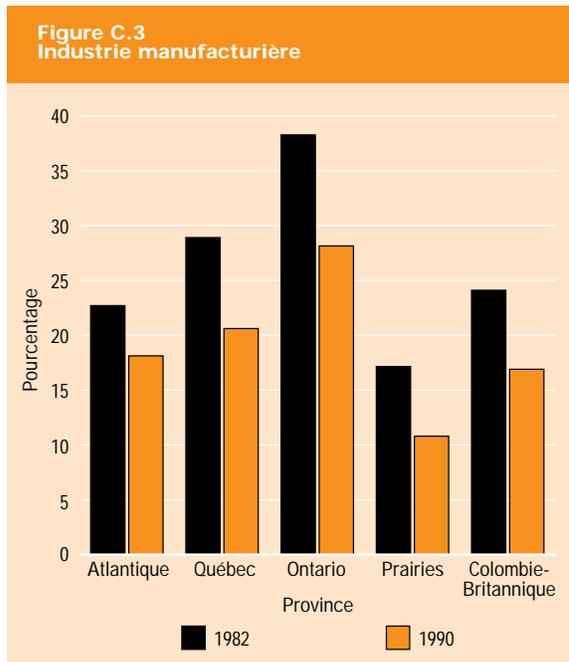
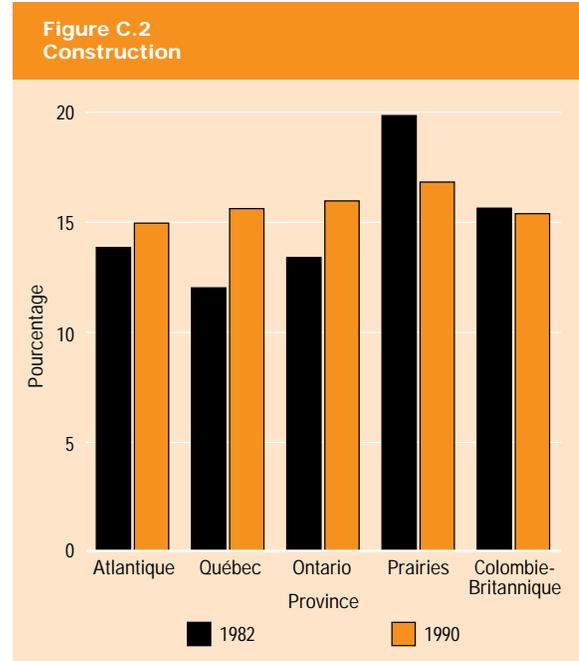
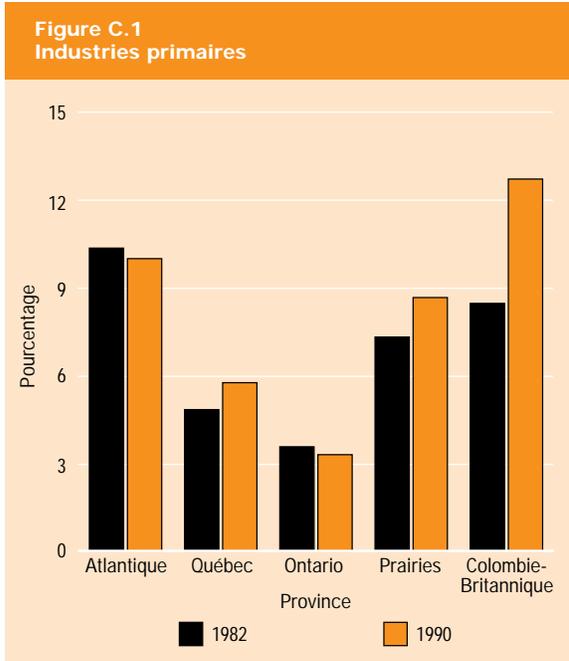


Figure C.5  
Enseignement

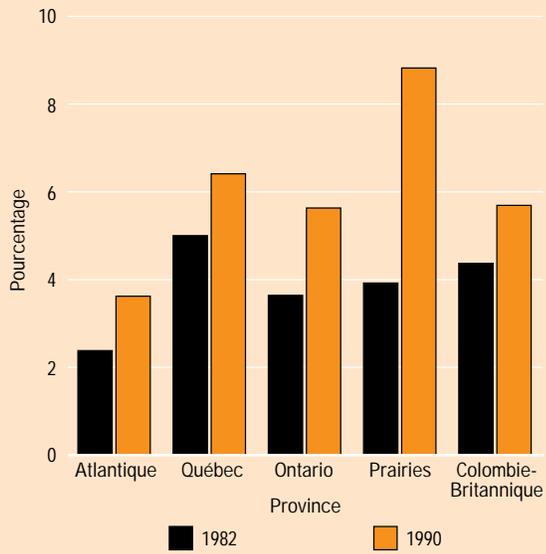
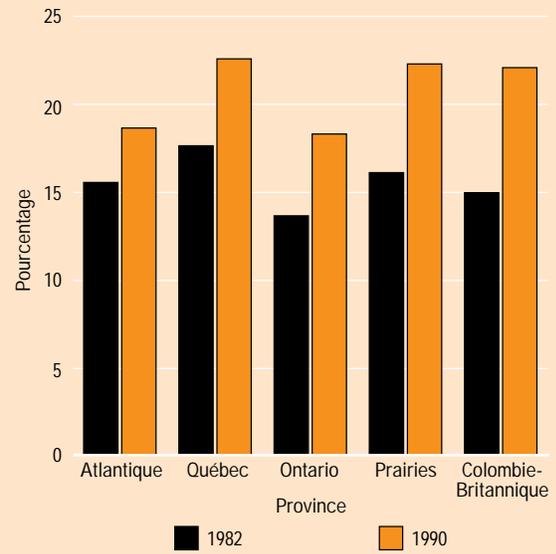


Figure C.6  
Services



## *Bibliographie*



Lemieux, Thomas, et W. Bentley MacLeod. « L'effet d'apprentissage et l'assurance-chômage », Rapport technique d'évaluation de l'assurance-chômage, Développement des ressources humaines Canada, 1995.



# Liste des rapports techniques d'évaluation de l'assurance-chômage

## Évaluation de l'assurance-chômage

Au printemps de 1993, le ministère du Développement des ressources humaines a entrepris une vaste évaluation du régime de prestations ordinaires d'assurance-chômage. La réalisation d'une série d'études distinctes a été confiée à des universitaires, à des spécialistes de l'évaluation du Ministère et à des organismes externes comme Statistique Canada. Bon nombre de ces études sont maintenant terminées et le Ministère est en train de préparer un rapport d'évaluation complet.

Vous trouverez ci-dessous la liste de ces rapports techniques. On peut se procurer un résumé de chacun de ces rapports ou en obtenir des exemplaires à l'adresse suivante :

Développement des ressources humaines Canada  
Centre de renseignements  
140, promenade du Portage  
Portage IV, niveau 0  
Hull (Québec)  
K1A 0J9

Télécopieur : (819) 953-7260

## Incidence de l'assurance-chômage sur le comportement des employeurs

- **L'assurance-chômage, les mises à pied temporaires et les attentes en matière de rappel**  
Corak, M., Division de l'analyse des entreprises et du marché du travail, Statistique Canada, 1995. (*Résumé d'évaluation n° 8*)
- **Entreprises, industries et interfinancement : profils de la répartition des prestations et des cotisations d'assurance-chômage**  
Corak, M. et W. Pyper, Division de l'analyse des entreprises et du marché du travail, Statistique Canada, 1995. (*Résumé d'évaluation n° 16*)
- **Réactions des employeurs aux contraintes de l'assurance-chômage : établissements canadiens et américains**  
Betcherman, G. et N. Leckie, Ekos Research Associates, 1995. (*Résumé d'évaluation n° 21*)

## Incidence de l'assurance-chômage sur le comportement des travailleurs

- **L'admissibilité à l'assurance-chômage : analyse empirique au Canada**  
Green, D. et C. Riddell, Département d'économique, Université de la Colombie-Britannique, 1995. (*Résumé d'évaluation n° 1*)
- **La durée d'emploi et l'assurance-chômage : emplois saisonniers et non saisonniers**  
Green, D. et T. Sargent, Département d'économique, Université de la Colombie-Britannique, 1995. (*Résumé d'évaluation n° 19*)

- **Les mouvements dans l'emploi et l'assurance-chômage**  
Christofides, L. et C. McKenna, Département d'économique, Université de Guelph, 1995. (*Résumé d'évaluation n° 7*)
- **L'effet d'apprentissage et l'assurance-chômage**  
Lemieux, T. et B. MacLeod, Centre de recherche et développement en économique, Université de Montréal, 1995. (*Résumé d'évaluation n° 4*)
- **Les prestations de prolongation fondées sur le taux de chômage régional et la durée d'emploi**  
Riddell, C. et D. Green, Département d'économique, Université de la Colombie-Britannique, 1995. (*À paraître*)
- **L'emploi saisonnier et le recours répété à l'assurance-chômage**  
Wesa, L., Direction des programmes d'assurance, DRHC, 1995. (*Résumé d'évaluation n° 24*)

### **Stabilisation macroéconomique de l'assurance-chômage**

- **Le Régime d'assurance-chômage en tant que stabilisateur automatique au Canada**  
Dungan, P. et S. Murphy, Policy and Economic Analysis Program, Université de Toronto, 1995. (*Résumé d'évaluation n° 5*)
- **Le rôle de stabilisateur économique du Régime canadien d'assurance-chômage**  
Stokes, E., WEFA Canada, 1995. (*Résumé d'évaluation n° 6*)

### **L'assurance-chômage et le marché du travail**

- **L'assurance-chômage et la transition vers le marché du travail**  
Jones, S., Département d'économique, Université McMaster, 1995. (*Résumé d'évaluation n° 22*)
- **L'assurance-chômage et la productivité de la recherche d'emploi**  
Crémieux, P.-Y., P. Fortin, P. Storer et M. Van Audenrode, Département des Sciences économiques, Université du Québec à Montréal, 1995. (*Résumé d'évaluation n° 3*)
- **Répercussions de la réduction du taux des prestations et des changements apportés aux conditions d'admissibilité (projet de loi C-113) sur le chômage, la recherche d'emploi et la qualité du nouvel emploi**  
Jones, S., Département d'économique, Université McMaster, 1995. (*Résumé d'évaluation n° 20*)
- **Emplois exclus du Régime d'assurance-chômage du Canada : une enquête empirique**  
Lin, Z., Direction des programmes d'assurance, DRHC, 1995. (*Résumé d'évaluation n° 15*)
- **Les effets du projet de loi C-113 sur le taux de présentation de demandes d'assurance-chômage**  
Kuhn, P., Département d'économique, Université McMaster, 1995. (*Résumé d'évaluation n° 17*)

- **Les effets d'un assujettissement général à l'assurance-chômage sur le travail indépendant et la semaine de travail écourtée : une micro-simulation**  
Osberg, L., S. Phipps et S. Erksøy, Département d'économique, Université Dalhousie, 1995. (*Résumé d'évaluation n° 25*)
- **L'incidence de l'assurance-chômage sur les salaires, l'intensité de la recherche d'emploi et la probabilité de réemploi**  
Crémieux, P.-Y., P. Fortin, P. Storer et M. Van Audenrode, Département des Sciences économiques, Université du Québec à Montréal, 1995. (*Résumé d'évaluation n° 27*)

### **L'assurance-chômage et l'aide sociale**

- **L'interaction entre l'assurance-chômage et l'aide sociale**  
Barrett, G., D. Doiron, D. Green et C. Riddell, Département d'économique, Université de la Colombie-Britannique, 1995. (*Résumé d'évaluation n° 18*)
- **Cessation d'emploi et passage à l'assurance-chômage et à l'aide sociale**  
Wong, G., Direction des programmes d'assurance, DRHC, 1995. (*Résumé d'évaluation n° 9*)
- **La mobilité interprovinciale de la main-d'œuvre au Canada : le rôle de l'assurance-chômage, de l'aide sociale et de la formation**  
Lin, Z., Direction des programmes d'assurance, DRHC, 1995. (*Résumé d'évaluation n° 26*)

### **L'assurance-chômage, la distribution du revenu et le niveau de vie**

- **L'assurance-chômage et la redistribution du revenu : une micro-simulation**  
Erksøy, S., L. Osberg et S. Phipps, Département d'économique, Université Dalhousie, 1995. (*Résumé d'évaluation n° 2*)
- **Le revenu et le niveau de vie en période de chômage**  
Browning, M., Département d'économique, Université McMaster, 1995. (*Résumé d'évaluation n° 14*)
- **Incidence de l'assurance-chômage et de l'aide sociale sur la redistribution du revenu dans les années 1990 : une micro-simulation**  
Osberg, L. et S. Phipps, Département d'économique, Université Dalhousie, 1995. (*Résumé d'évaluation n° 28*)
- **Étude de l'interaction de l'assurance-chômage et de l'aide sociale au moyen des données de l'EPCC**  
Browning, M., P. Kuhn et S. Jones, Département d'économique, Université McMaster, 1995.

### **Rapport final**

- **Évaluation du Régime d'assurance-chômage du Canada : rapport final**  
Wong, G., Direction des programmes d'assurance, DRHC, 1995.